

# **Synthèse des travaux de l'OCDE sur l'environnement**



ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES



## TABLE DES MATIERES

### SYNTHESE

La fiscalité liée à l'environnement dans les pays de l'OCDE .....	5
Les permis transférables nationaux en faveur de la protection de l'environnement .....	8
Transports écologiquement viables .....	11
Les économies en transition face à l'environnement .....	14
Consultation ministérielle d'Almaty sur la gestion de l'eau et l'investissement dans les NEI ...	17
Aspects économiques de la biodiversité .....	21
Politiques relatives au changement climatique : le point de vue de l'OCDE .....	24
Prévention stratégique de la production de déchets .....	28
Responsabilité élargie des producteurs .....	31
Echanges et environnement .....	33
Investissement, entreprises multinationales et environnement .....	35
Information environnementale dans les pays de l'OCDE : progrès et enjeux .....	38
Examens des performances environnementales : progrès dans les pays de l'OCDE .....	41
Substances chimiques produites en grandes quantités .....	44
La sécurité en biotechnologie .....	46
Coopération internationale pour l'essai et l'évaluation des perturbateurs endocriniens .....	49
Inventaires d'émissions et de transferts de matières polluantes (IETMP).....	51

### ANNEXE

Ministres de l'environnement des pays de l'OCDE : objectifs communs pour l'action adoptés à la réunion de EPOC au niveau ministériel les 2-3 avril 1998 .....	55
---	----



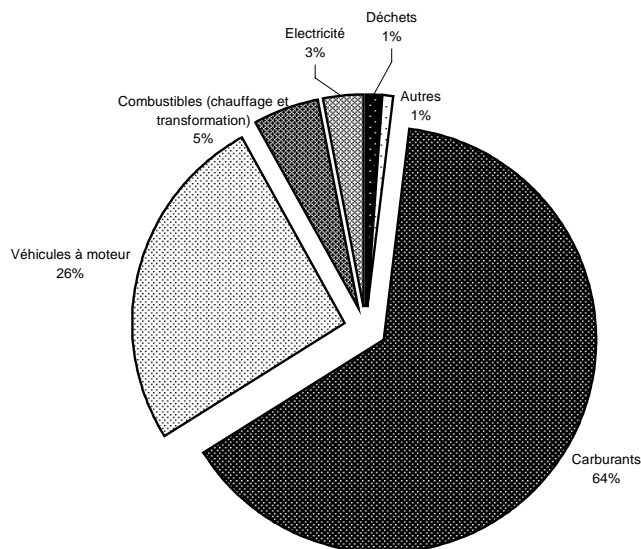
## LA FISCALITE LIEE A L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS DE L'OCDE

Depuis vingt ans, les instruments économiques occupent une place de plus en plus importante dans les politiques environnementales des pays de l'OCDE. Cette évolution se caractérise notamment par l'usage croissant de taxes liées à l'environnement, définies comme toute taxe perçue sur des matières imposables ayant un impact sur l'environnement, qu'il s'agisse des émissions dans l'air ou dans l'eau, des sources d'énergie, des véhicules à moteur ou des déchets, pour ne citer que quelques exemples.

**Le produit des taxes liées à l'environnement représente en moyenne près de 2 % du PIB des pays de l'OCDE.**

Le produit des taxes liées à l'environnement représente en moyenne près de 2 % du PIB des pays Membres de l'OCDE. La majeure partie de ces recettes provient des taxes sur l'achat ou l'utilisation de véhicules à moteur et de carburants, notamment des taxes sur l'essence et le gazole. Certains pays ont également recours à des taxes pour traiter un plus large éventail de problèmes d'environnement. Le champ d'application des écotaxes pourrait néanmoins être élargi dans la plupart des pays de l'OCDE.

### Part des différentes matières imposables dans le produit total des taxes liées à l'environnement dans 21 pays Membres de l'OCDE , 1995



#### Réforme fiscale verte

Un nombre croissant de pays ont mis, ou envisagent de mettre, en œuvre une réforme fiscale verte généralisée. Cette réforme peut consister à restructurer les taxes existantes en tenant compte du caractère plus ou moins polluant des différents produits ou activités, à introduire de nouvelles taxes, par exemple sur la consommation d'eau, la pollution de l'eau, les déchets ou certains produits chimiques, et à supprimer les exonérations et les subventions préjudiciables à l'environnement. Il est à noter toutefois que les dispositions prises visent également des objectifs non environnementaux, d'ordre économique et social, par exemple.

Les recettes produites peuvent permettre d'alléger un déficit ou d'accroître un excédent budgétaires, ou encore de financer des augmentations discrétionnaires des dépenses publiques. Elles peuvent aussi servir à abaisser d'autres prélèvements fiscaux de façon à réduire les distorsions sur le marché, résoudre certains problèmes de compétitivité, ou faire mieux accepter au public les taxes d'environnement.

***L'efficacité  
environnementale de la  
réforme fiscale verte est  
de plus en plus manifeste.***

Dans le cadre des réunions conjointes d'experts de la fiscalité et de l'environnement, les experts de l'OCDE ont préparé un rapport intitulé *Environmentally Related Taxation in OECD Countries: Issues and Strategies* (2001). Ce rapport démontre, à l'aide d'exemples, que l'efficacité environnementale des taxes liées à l'environnement est de plus en plus avérée. L'élasticité de la demande par rapport à l'évolution des prix, notamment de l'énergie, est souvent bien plus importante à long terme, ce qui donne à penser que l'application systématique et durable de taxes liées à l'environnement pourrait permettre de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer l'état de l'environnement.

***Les craintes concernant  
les effets sur la  
compétitivité sectorielle et  
sur les ménages à faibles  
revenus constituent  
d'importants obstacles à  
la mise en œuvre...***

Le rapport examine également plusieurs obstacles qui freinent la mise en œuvre des taxes liées à l'environnement, notamment les conséquences qu'elles pourraient avoir, selon certains, pour la compétitivité des secteurs industriels les plus affectés (généralement les plus polluants), leurs possibles effets négatifs sur les ménages à faibles revenus et les craintes concernant leurs coûts d'administration qui pourraient être élevés.

***...mais des mesures  
peuvent être prises pour y  
remédier.***

Plusieurs options complémentaires sont également envisagées pour rendre la réforme plus acceptable : il pourrait s'agir, notamment de définir clairement et simplement les objectifs qui sous-tendent les taxes liées à l'environnement, de diffuser des informations sur la nécessité de traiter les problèmes d'environnement et de prendre le temps d'organiser des auditions publiques et d'autres formes de consultations. Des "commissions fiscales vertes" et des groupes de travail interministériels pourraient également être créés à cette fin.

Certaines taxes liées à l'environnement peuvent affecter davantage les ménages à faibles revenus que les autres catégories de la population, ou accroître les disparités régionales en termes de revenus. Toutefois, une évaluation complète de l'effet redistributif d'une taxe doit tenir compte des effets secondaires de tout paiement compensatoire, des réductions des autres prélèvements fiscaux et des effets induits sur l'emploi. Elle doit par ailleurs tenir compte de la répartition des avantages environnementaux produits par la taxe. Bien que les exemptions et les abattements qui vont à l'encontre des objectifs environnementaux des taxes soient à éviter, si la réforme fiscale entraîne d'importants effets négatifs sur la répartition des revenus, il sera généralement possible d'y remédier au moyen de mesures de compensation et de programmes de redistribution des recettes bien conçus.

***Les industries bénéficient  
de nombreuses  
exemptions et minorations  
de taxes  
environnementales...***

A ce jour, les taxes liées à l'environnement ne semblent pas avoir véritablement affecté la compétitivité des différents secteurs de l'économie. Cette constatation rejoint les conclusions de l'OCDE et d'autres recherches menées sur les performances économiques, qui montrent que la compétitivité sectorielle est avant tout une affaire de compétences et d'investissement. Elle n'a par ailleurs rien d'étonnant compte tenu des multiples formes d'exemptions et de dégrèvements dont bénéficient actuellement les entreprises. De fait, la base de données OCDE/UE sur les taxes liées à l'environnement indique que ces taxes frappent presque exclusivement les ménages et le secteur des transports (on trouvera de plus amples informations à l'adresse <http://www.oecd.org/env/policies/taxes/index.htm>).

***...ce qui est préjudiciable à l'efficacité du dispositif.***

Le fait que certains produits polluants fassent l'objet d'exemptions générales et que les industries les plus polluantes bénéficient de dégrèvements peut nuire gravement à l'efficacité des taxes destinées à combattre la pollution et affaiblir les incitations en faveur du développement et de l'adoption de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement.

***Pour résoudre les problèmes de compétitivité sectorielle, les pays peuvent faire en sorte que les changements structurels souhaités s'opèrent progressivement, ...***

Le rapport propose plusieurs options permettant de mieux faire face aux problèmes de compétitivité sectorielle. Les pays auraient avantage à mieux intégrer les réformes à vocation environnementale dans leur dispositif général de réforme fiscale. Cela permettrait notamment de compenser les effets négatifs possibles du volet environnemental d'une réforme plus générale sur la compétitivité de certains secteurs. Il ne faut pas non plus perdre de vue que si l'application de taxes à visée environnementale risque d'entraîner une perte nette de compétitivité pour certains secteurs, elles peuvent aussi améliorer la compétitivité d'autres secteurs, généralement plus respectueux de l'environnement. Les pays pourraient souhaiter faire en sorte que ces changements structurels bénéfiques se mettent en place progressivement.

***...annoncer à l'avance la suppression des exonérations et réaffecter une partie des recettes produites dans l'industrie, tout en maintenant les incitations environnementales.***

En général, cette restructuration pourrait s'opérer plus facilement si l'application de nouvelles taxes et l'augmentation des taux étaient annoncées suffisamment à l'avance et si les exonérations et les dégrèvements étaient progressivement éliminés. Les pays qui accordent actuellement ce type d'allègements fiscaux pourraient les supprimer et réaffecter une part des recettes générées aux industries concernées, mais en veillant à maintenir les incitations en faveur de l'environnement.

Il est également possible d'atténuer les effets environnementaux négatifs des exonérations et des abattements en s'assurant que les entreprises qui en bénéficient actuellement s'engagent à appliquer des mesures antipollution plus strictes. Il sera aussi possible dans certains pays, d'améliorer les dispositions fiscales de façon à ce que les mécanismes d'exonération et de remboursement qui ont été maintenus soient suffisamment bien ciblés pour atteindre véritablement leurs objectifs.

***La coopération internationale peut faciliter l'adoption de mesures concertées qui limiteraient les effets indésirables sur la compétitivité.***

Les pays qui craignent les conséquences d'un ajustement unilatéral des taxes pour leur compétitivité pourraient aussi envisager des options et aménagements concertés, décidés et mis en œuvre au plan national, mais dans un cadre permettant un dialogue multilatéral. L'OCDE offre un lieu de rencontre unique pour l'examen de ces questions, et les problèmes de compétitivité figurent en bonne place dans le mandat des Réunions conjointes d'experts de la fiscalité et de l'environnement qui a été récemment renouvelé.

## LES PERMIS TRANSFERABLES NATIONAUX EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*Les permis transférables peuvent être des instruments efficaces de gestion de l'environnement.*

Devant l'intérêt croissant porté aux permis transférables/négociables comme instrument économique de protection de l'environnement, l'OCDE a organisé en septembre 1998 un atelier sur les enjeux et défis que soulève le recours à des systèmes nationaux de permis négociables dans le domaine de la gestion de l'environnement. Il est apparu que les permis transférables peuvent être des instruments d'un rapport coût-efficacité satisfaisant pour la lutte contre la pollution comme pour la gestion des ressources naturelles. Consciente de la nécessité d'étudier de façon plus approfondie les conditions propres à permettre l'introduction et la mise en oeuvre de systèmes de permis transférables, l'OCDE a préparé un rapport intitulé *Permis transférables nationaux et politiques environnementales : Conception et application*, qui a été publié en 2001. Ce rapport a servi de base pour l'établissement de *Lignes directrices stratégiques pour la conception et la mise en oeuvre de permis transférables nationaux*.

### *Les quatre grandes familles de permis transférables*

1. *Quotas* (cap and trade ou minimum limits and trade): représentent des plafonds ou planchers quantifiés attribués aux agents pour une période donnée.
2. *Crédits de réduction des émissions* : correspondent à la reconnaissance, en fin de période, d'un niveau réalisé d'émissions ou de prélèvements inférieur à celui qui était autorisé pour un agent donné.
3. *Lissage* : consiste, pour l'autorité compétente, à fixer des valeurs-limites moyennes pour toute une gamme de produits similaires fabriqués par les entreprises d'une branche.
4. *Droits d'usage transférables* : visent à formaliser la régulation de l'accès à des ressources en accès libre ou à organiser la régulation de l'usage de ressources relevant d'une propriété commune, ou encore, dans le cas des droits de construction du sol, à pallier les limites de la propriété privée du point de vue des objectifs de protection de l'environnement.

*Ces permis présentent certains avantages par rapport à d'autres instruments économiques, notamment en termes d'efficacité, de souplesse, d'efficience et de maîtrise des effets distributifs.*

Un des principaux enseignements de ces travaux est que, lorsque les conditions s'y prêtent, les permis transférables peuvent être écologiquement efficaces, souples, efficaces, et qu'ils peuvent en outre être conçus de façon à limiter les effets distributifs non voulus. Leur efficacité environnementale tient au fait qu'ils sont liés à la fixation d'objectifs concrets particuliers ou de valeurs-limites d'émission ou de prélèvement, gage de leur validité du point de vue de l'environnement.

L'efficacité économique des systèmes de permis transférables découle aussi du fait qu'ils minimisent le coût global de la mise en conformité en encourageant les agents à même de réduire la pollution et/ou d'agir en faveur de la conservation des ressources à un moindre coût de prendre les premières mesures adéquates, tout en permettant à ceux qui devront engager des dépenses plus importantes d'opter en attendant pour l'achat de permis ou de droits supplémentaires. Les permis transférables présentent par ailleurs l'avantage de laisser aux agents qui y sont soumis plus de latitude pour choisir les moyens d'atteindre les objectifs environnementaux fixés.

Enfin, selon la conception du système élaboré, les permis transférables peuvent également permettre de mieux maîtriser les effets distributifs des politiques adoptées, en opérant la répartition des revenus ou les transferts souhaités entre différents groupes grâce aux diverses méthodes d'allocation initiale des permis.

*Exemples de programmes de permis transférables introduits dans divers pays Membres de l'OCDE*

<u>Pays/Région/Agents</u>	<u>Programme</u>	<u>Période</u>	<u>Produit</u>	<u>Effets</u>	<u>Economies</u>
E-U/raffineries	de l'EPA sur le plomb dans les carburants	1983-87	Additifs au plomb	Elimination des émissions de plomb	226 millions de dollars US
E-U/Los Angeles	RECLAIM	depuis 1994	droits d'émission de NO <sub>x</sub> et de SO <sub>2</sub>	réduction annuelle de 8.3% pour NO <sub>x</sub> et 6.8% pour SO <sub>2</sub>	plus de 40 millions de dollars US
Suisse/Bâle	Maîtrise des COV	depuis 1993	COV	Très rares échanges	...
E-U et Australie	Droits négociables de prélèvement d'eau	19 <sup>e</sup> s.	M <sup>3</sup> /an	Stabilité de la consommation d'eau	...
Australie	Echanges entre Etats de droits relatifs à la salinité	depuis 1992	Crédits liés à la salinité	Diminution de la salinité	...
France/Alpes	Protection des paysages	depuis 1997	Droits négociables de développement	Freinage du processus d'urbanisation	...
Canada	Pêches, 14 espèces		Quotas individuels transférables	Conservation, efficience capture de rentes	...

***Avant de mettre en place un système de permis transférables, les décideurs publics doivent analyser certaines difficultés et contraintes.***

Les systèmes de permis transférables peuvent présenter ces caractéristiques favorables lorsqu'ils sont conçus de façon judicieuse et mis en œuvre à bon escient, mais avant d'opter pour des permis transférables ou pour un autre instrument, les décideurs publics devraient notamment prendre en considération les éléments suivants :

- De façon générale, les permis transférables auront plus rarement des effets négatifs sur la compétitivité économique que les approches réglementaires, mais chaque cas appelle un examen minutieux pour déterminer quels pourraient être, compte tenu de l'allocation initiale des permis et du redéploiement fiscal, les véritables effets sur la compétitivité et sur le pouvoir de marché.
- La compatibilité du système de permis transférables proposé avec les cadres juridique et institutionnel existants, les régimes réglementaires et autres instruments en place, tels que les taxes et redevances, ou les accords volontaires négociés.
- Les effets distributifs résultant du partage implicite des droits de propriété sur l'environnement entre les pouvoirs publics, les entreprises responsables de la pollution et/ou du prélèvement des ressources, et les citoyens ou habitants du territoire concerné.
- L'acceptabilité politique et sociale du concept controversé de "droit à polluer" pour les entreprises auxquelles des permis transférables sont alloués dans le cadre de ce système.

***Enfin, le processus d'élaboration et de mise en place d'un système de permis transférables peut nécessiter une réforme institutionnelle et réglementaire.***

En réalité, seuls quelques pays se sont dotés de systèmes de permis transférables et les appliquent effectivement. De nombreux pays ont étudié la possibilité d'introduire de tels systèmes et sont souvent parvenus à des stades avancés du processus de décision publique, mais ils y ont finalement renoncé au stade de la mise en œuvre. La conception d'un système de permis transférables et le succès de son lancement exigent une volonté politique, une sensibilisation de tous les acteurs impliqués et, fréquemment, une modernisation -- voire une refonte totale -- du cadre réglementaire et institutionnel existant.

*Principaux aspects de la réforme réglementaire et institutionnelle nécessaire à l'introduction d'un système de permis transférables*

- La transition d'une réglementation prévoyant des choix technologiques particuliers vers la formulation de contraintes physiques, telles les normes sur la qualité de l'air ou de l'eau, qui soient plus proches des objectifs environnementaux et ouvrent des perspectives de flexibilité dans le choix des moyens de mise en conformité.
- La substitution de formulations d'exigences environnementales en termes de valeurs absolues/de masse (plafonds ou quotas par période) à celles établies en concentrations ou en valeurs unitaires.
- Le rattachement du contrôle de la mise en œuvre des politiques à des autorités administratives indépendantes, dont la mission à terme serait de veiller au respect de la réglementation et de développer des opérations de transfert et l'équité des transactions.

***Sur quels aspects porteront les futurs travaux de l'OCDE sur les permis transférables ?***

La phase suivante des travaux de l'OCDE sur les permis transférables pour la protection de l'environnement seront axés sur l'examen de l'évolution des échanges de permis d'émission de gaz à effet de serre, sur l'exploration des nouveaux domaines d'application des permis transférables (énergies renouvelables, transports, gestion des déchets solides et des ressources en eau), ainsi que sur l'appréciation des méthodologies d'évaluation *ex post* des dispositifs de permis transférables.

## TRANSPORTS ÉCOLOGIQUEMENT VIABLES

*Faire des transports écologiquement viables une réalité constitue l'un des grands défis du XXI<sup>ème</sup> siècle.*

*L'action des ministres de l'Environnement des pays Membres de l'OCDE est guidée par une nouvelle conception des transports : les TEV*

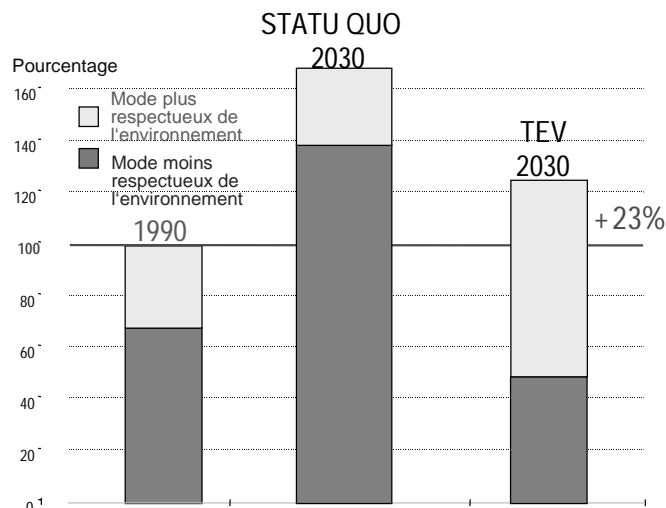
*L'activité de transport sera non pas réduite par rapport à ce qu'elle est actuellement, mais bien différente.*

Transporter les personnes et les marchandises en respectant l'environnement sera l'un des principaux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle. De nombreuses initiatives ont été lancées ou proposées pour réduire les effets nuisibles des systèmes de transport actuels sur l'environnement et la santé, mais les progrès réalisés en vue d'assurer la viabilité écologique du secteur des transports sont dans l'ensemble insuffisants.

Il faut adopter une nouvelle stratégie ciblée qui place l'environnement et la santé au premier rang des préoccupations gouvernementales en ce qui concerne les transports et les secteurs connexes, aux plans international, national et local. Le Sous-groupe sur les transports, de l'OCDE, a récemment produit, au terme d'un programme de travail quinquennal, des *orientations pour des transports écologiquement viables (TEV)*, ainsi qu'un rapport d'analyse complémentaire. Ces orientations TEV s'inscrivent dans la contribution que l'OCDE s'est engagée à apporter à la mise en œuvre d'importantes conventions internationales et à la réalisation d'autres objectifs. Elles ont été adoptées à la Conférence de l'OCDE sur les transports écologiquement viables – perspectives, stratégies et meilleures pratiques, qui s'est tenue à Vienne en octobre 2000, et seront soumises à l'approbation des ministres de l'Environnement des pays Membres de l'OCDE, lors de la réunion qu'ils tiendront à Paris le 16 mai 2001.

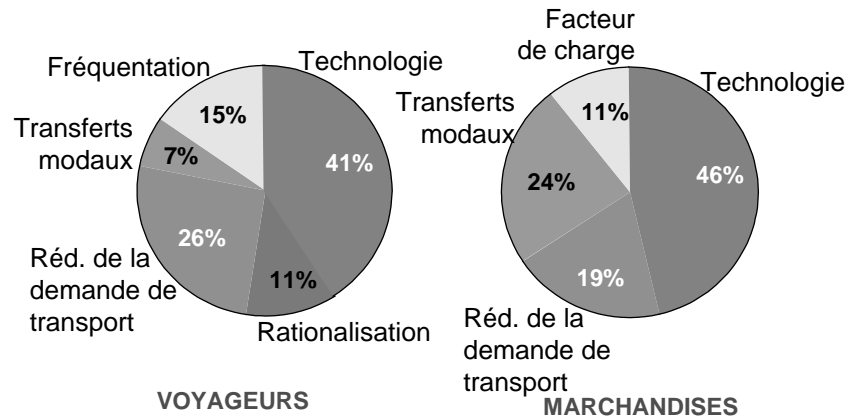
Quelque 25 pays de toutes les régions du monde ont été associés à la réalisation du projet TEV, qui avait pour but de mettre au point une nouvelle stratégie devant contribuer à résoudre les problèmes qui se posent actuellement dans le secteur des transports. Le projet TEV a abouti à la conclusion qu'il existe une nouvelle voie permettant de préparer un avenir viable pour les transports. Celle-ci passe par la définition de la notion de transports écologiquement viables, la formulation d'orientations stratégiques et la mise en œuvre de mesures pour faire des TEV une réalité. Elle suppose également une évaluation des incidences économiques et sociales des TEV.

En devenant écologiquement viable, l'activité de transport sera non pas réduite par rapport à ce qu'elle est actuellement, mais bien différente. La figure ci-après illustre le partage modal de l'activité de transport en 1990, ainsi qu'en 2030 selon les tendances prévues pour le scénario du statu quo et pour le scénario TEV. La concrétisation du scénario TEV permettrait de réduire considérablement les coûts externes des transports par rapport au maintien du statu quo.



La structure des transports ne serait pas non plus la même dans le scénario TEV que dans le scénario du statu quo. L'analyse a révélé que la mise en place des TEV reposerait pour moins de la moitié sur les améliorations techniques apportées aux automobiles et aux camions, aux carburants et aux infrastructures, et pour l'autre moitié sur les moyens de rendre les transports plus "intelligents" : gestion de la mobilité, services de mobilité novateurs et logistique du fret.

*Le progrès technologique interviendrait pour moins de la moitié dans la mise en place des TEV.*



Si les TEV devenaient une réalité au cours des trois prochaines décennies, les transports pourraient présenter en 2030 les caractéristiques suivantes :

*Pour que les TEV deviennent une réalité en 2030, il faut lancer des services de mobilité novateurs et tirer avantage des technologies de l'information et de la logistique pour améliorer l'efficacité du transport de voyageurs et de marchandises.*

- Le transport de voyageurs serait profondément transformé. De nombreux véhicules de transport de voyageurs seraient dotés de moteurs classiques beaucoup moins énergivores, de moteurs hybrides carburant/électricité ou de moteurs électriques (par exemple, pile à combustible). Les déplacements sur courte distance feraient beaucoup plus appel à des modes de transport non motorisés, pour lesquels on disposerait de l'infrastructure nécessaire.
- Les transports publics, y compris de nouvelles formes de transports en commun et individuels intégrés telles que les "voitures publiques", offriraient de plus en plus des services de mobilité intégrée.
- Le transport routier de marchandises sur longue distance serait sensiblement plus efficace grâce à une augmentation des coefficients de charge, une amélioration de la logistique et un recours accru aux modes ferrés. L'hydrogène serait utilisé directement comme carburant et dans les piles à combustible.
- Le transport ferroviaire reposerait presque exclusivement sur l'électricité, avec des lignes à grande vitesse plus nombreuses, ainsi qu'une efficacité et une capacité accrues, surtout pour le transport de marchandises.
- Les navires utilisés pour le transport fluvial et côtier seraient plus efficaces et moins polluants ; ils pourraient également utiliser l'hydrogène comme carburant.
- Les gens d'affaires délaisseraient les longs voyages en avion et privilégieraient les technologies de l'information pour communiquer entre eux. La logistique du fret multimodal serait appliquée au transport aérien de marchandises, et les avions seraient plus économes en carburant.

***Les travaux futurs seront centrés sur les stratégies de mise en œuvre régionale des TEV.***

Les orientations TEV ont été élaborées afin d'aider les pouvoirs publics, à tous les niveaux, à formuler et à mettre en œuvre des stratégies axées sur les TEV. Pour être efficaces, ces stratégies doivent prendre en compte les spécificités géographiques et socio-économiques des pays ou régions et associer toutes les parties concernées. Dans une prochaine étape, le Sous-groupe de l'OCDE sur les transports centrera son action sur l'élaboration de stratégies de mise en œuvre et la définition de meilleures pratiques pour les TEV dans des régions spécifiques de l'OCDE.

Les conclusions et résultats détaillés du projet TEV ont été publiés et sont disponibles sur l'Internet (<http://www.oecd.org/env/ccst/est/index.htm>)

## LES ECONOMIES EN TRANSITION FACE A L'ENVIRONNEMENT

***Le PAE recommande la mise en œuvre de nouvelles mesures environnementales pour accroître les gains d'efficacité générés par la réforme économique...***

En 1993, les Ministres de l'environnement des pays d'Europe ont adopté le Programme d'action environnementale pour l'Europe centrale et orientale (PAE) lors de la Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" tenue à Lucerne, en Suisse. Le PAE faisait ressortir que les réformes économiques engagées pour assurer la transition vers des sociétés démocratiques, ouvertes à l'économie de marché, pouvaient générer des gains d'efficacité grâce auxquels il serait possible de réduire la pollution industrielle et d'autres pressions pesant sur l'environnement. Il soulignait en outre que les pays de la région devaient faire fond sur ces gains en mettant en place des politiques d'environnement efficaces, et recommandait les mesures à prendre à cette fin.

***...l'expérience montrant que les réformes économiques, politiques et environnementales peuvent se renforcer mutuellement.***

Pour faciliter la mise en œuvre du PAE, les Ministres ont mis en place deux instances : le Groupe d'étude du PAE (dont le Secrétariat est assuré par l'OCDE) dont la mission était de promouvoir la réforme des politiques et des institutions ; et le CPP ou Comité de préparation des projets (dont le Secrétariat est assuré par la BERD) qui était chargé d'accélérer les investissements en faveur de l'environnement. Les travaux menés par ces deux groupes et d'autres instances au cours des dix dernières années ont permis de constater que les réformes économiques et politiques et environnementales se complétaient et se renforçaient mutuellement. Les progrès marqués dans les réformes économiques et politiques ont favorisé l'amélioration de l'environnement tandis que les mesures environnementales efficaces ont étayé le processus de réforme au sens large. L'étude publiée par l'OCDE en 1999 sous le titre *Les économies en transition face à l'environnement* passe en revue les évolutions intervenues au cours des dix dernières années dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et les Nouveaux États indépendants (NEI) dans le domaine de l'environnement.

***Les réformes économiques ont permis de "découpler" les niveaux de pollution de la production économique dans certains pays...***

En favorisant l'adoption de méthodes de production plus efficaces, les réformes économiques ont contribué à :

- Générer des ressources pour des investissements dans des technologies plus propres et plus efficaces.
- Diminuer la part des industries lourdes très polluantes dans l'activité économique.
- Faciliter la réduction de la pollution et de la production de déchets.

Ces facteurs ont conduit à un "découplage" entre les émissions des principaux polluants atmosphériques et la production économique, en particulier dans les pays bien avancés sur la voie de la réforme (comme la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et les États baltes) (voir Figure).

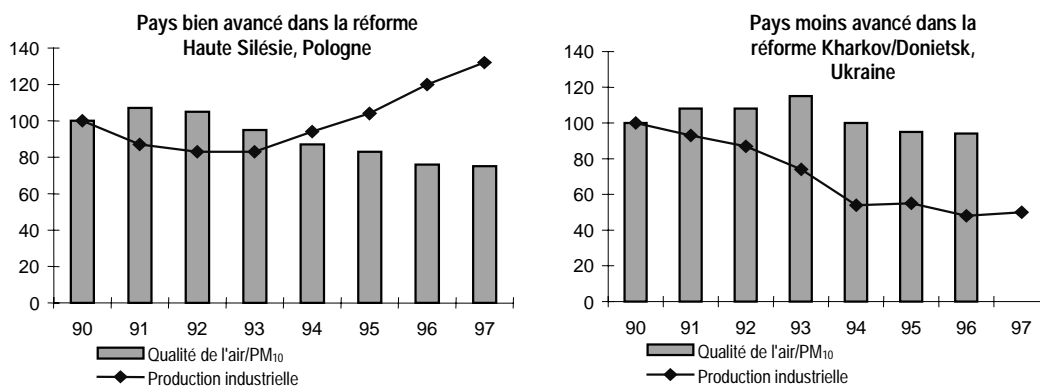
***...alors que, dans d'autres, la lenteur d'une réforme économique a freiné l'amélioration de l'environnement.***

La situation inverse a prévalu dans certains pays où la réforme a davantage traîné en longueur (notamment dans la plupart des NEI, en Bulgarie et en Roumanie). L'absence de mesures incitant les entreprises et les services municipaux à réaliser des gains d'efficacité, ainsi que les occasions offertes de tirer profit de politiques budgétaires et monétaires génératrices de distorsions, ont fait obstacle à la mise en œuvre de stratégies "doublement gagnantes" (c'est à dire bénéfiques pour l'environnement et l'économie) telles que celles qui se traduisent à la fois par un meilleur rendement énergétique et par des procédés de production moins polluants. Étant donné que nombre de programmes environnementaux, PAE inclus, reposent sur des stratégies "doublement gagnantes", ces carences constituent un obstacle important à la réalisation des objectifs d'environnement.

**Même lorsque les réformes sont en bonne voie, l'utilisation des ressources et la pollution par unité de PIB sont plusieurs fois supérieures à celles des pays de l'OCDE.**

Même dans les pays où la réforme progresse de manière satisfaisante, la pollution et l'intensité d'utilisation des ressources dans la plupart des secteurs d'activité économique restent plusieurs fois supérieures à celles des pays de l'OCDE. Selon le rythme des restructurations, les pays qui entreront dans l'UE auront peut-être besoin de vingt années ou plus pour satisfaire à toutes les normes actuelles de l'Union européenne en matière d'environnement, et quand bien même ils y parviendraient, leur schéma de développement serait sans doute encore loin d'être durable. Dans la région sud-est de l'Europe et dans les NEI, les perspectives sont encore plus sombres.

**Concentrations de particules et indices de la production industrielle dans un pays bien avancé dans le processus de réforme et dans un pays moins avancé de 1990 à 1997**



Source: Electrowatt (1998).

**La réforme économique est nécessaire mais non suffisante pour assurer la protection de l'environnement ; la mise en place de politiques environnementales efficaces et d'institutions performantes est également indispensable.**

Si la réforme économique a été une condition nécessaire de l'amélioration de l'environnement, elle n'a pas été une condition suffisante. La mise en place d'un nouvel ensemble d'institutions et de politiques environnementales adaptées à des sociétés démocratiques laissant jouer les forces du marché, a été également d'une importance décisive dans l'amélioration des performances environnementales des économies en transition. L'importance et la difficulté de la mise en place d'institutions (environnementales) efficaces ont été sous-estimées au début de la période de transition. De nombreux pays en transition doivent encore rationaliser leurs instruments d'action et les rendre plus réalistes et plus efficaces. La trop grande liberté d'action des fonctionnaires de l'État et l'arbitraire de leurs décisions, qui perpétuent les relations économiques "administrées" et encouragent la corruption, demeurent un problème dans les pays les moins avancés sur la voie de la réforme économique.

**Bien que l'environnement occupe une place moins importante qu'auparavant dans le programme d'action des gouvernements des PECO et des NEI, certains ministères de l'Environnement ont obtenu de bons résultats.**

Face aux priorités concurrentes d'ordre économique et social, l'environnement est en recul dans le programme d'action des gouvernements de la plupart des PECO/NEI depuis le début des années 90. Toutefois, bien qu'en position de faiblesse, les ministères de l'environnement ont obtenu de bons résultats. Ils ont été souvent parmi les premiers organes de l'État à réformer leurs politiques et à attirer des aides extérieures. Dans les pays les plus avancés sur la voie de la transition, les processus décisionnels touchant l'environnement ont été pour la plupart décentralisés au niveau régional ou local. Toutefois, vue dans la perspective de la transition, la contribution sans doute plus significative de ces ministères est qu'ils ont appuyé l'émergence d'une société civile en favorisant des processus décisionnels plus ouverts fondés sur la participation. Ce phénomène se reflète dans la *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement* adoptée en juin 1998 lors de la conférence ministérielle d'Aarhus "Un environnement pour l'Europe".

***L'élargissement de l'Union et le Pacte de stabilité stimulent l'amélioration de l'environnement dans les PECO mais il n'existe pas de moteur équivalent dans les NEI.***

Par rapport au début des années 90, l'écart entre les PECO et les NEI s'est creusé sur le plan des conditions environnementales et économiques. Dix PECO ont marqué des progrès qui leur ont permis d'entamer le processus d'adhésion à l'Union européenne (UE). La mise en place d'un Programme régional de reconstruction de l'environnement, intégré dans le Pacte de stabilité, contribuera sensiblement à l'amélioration de la qualité de l'environnement en Europe du sud-est. Il n'existe pas de moteur équivalent dans les NEI. Dans ces pays, le niveau moins élevé de développement économique, le rythme plus lent de la réforme économique, la faiblesse des systèmes de gestion des affaires publiques et l'émergence timide d'une société civile sont autant de facteurs qui affaiblissent la demande en matière d'amélioration de l'environnement. Il est désormais urgent d'approfondir et de renforcer la coopération avec les NEI. C'est actuellement le principal objectif du Groupe d'étude du PAE et du Comité de préparation des projets.

## CONSULTATION MINISTERIELLE D'ALMATY SUR LA GESTION DE L'EAU ET L'INVESTISSEMENT DANS LES NEI

*Les ministres de l'Économie et des Finances et les ministres de l'Environnement ont examiné la situation critique du secteur de l'eau dans les NEI.*

Les services urbains de l'eau potable et de l'assainissement sont dans un état critique dans bon nombre de nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (NEI) et risquent de s'effondrer si des mesures ne sont pas prises de toute urgence. Cette situation pourrait avoir des conséquences graves pour la santé des populations, l'environnement et l'activité économique de ces pays. Les ministres de l'Économie et des Finances et les ministres de l'Environnement des NEI se sont réunis à Almaty, Kazakhstan, en octobre 2000, pour examiner ces problèmes et les solutions envisageables pour y remédier. Ont également participé à cette réunion, tenue sous les auspices du Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du PAE, les ministres de plusieurs pays de l'OCDE, de hauts fonctionnaires des institutions financières internationales et des organisations internationales menant des activités dans la région, ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé.

*Ils ont adopté des Principes directeurs pour la réforme de ce secteur...*

Les Ministres ont adopté une série de Principes directeurs pour la réforme du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans les villes des NEI et invité instamment l'ensemble des acteurs à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre en œuvre ces Principes. Les Principes directeurs énoncent des recommandations concernant le type de mesure et le cadre institutionnel qu'il convient de mettre en place d'urgence dans les NEI pour faciliter et épauler les investissements nécessaires et asseoir sur des bases plus solides la gestion des services de distribution de l'eau et de l'assainissement. La mise en œuvre de projets peut favoriser la mise en place d'un tel cadre mais ne peut en aucun cas s'y substituer. Les Principes directeurs définissent plusieurs grandes lignes d'action, notamment :

- Décentraliser les services d'alimentation en eau de façon à transférer les responsabilités du niveau national au niveau local, et renforcer les capacités des collectivités locales, en particulier des autorités élues localement, dans ce domaine.
- Transformer les compagnies des eaux (vodokanals) en entités commerciales autonomes soumises à un contrôle strict des autorités publiques.
- Assurer un meilleur équilibre entre le développement du système de traitement des eaux usées et celui des services de distribution de l'eau, en particulier dans les petites et moyennes communes.
- Associer directement le public au processus de réforme et prendre les mesures nécessaires pour protéger les consommateurs.
- Assurer la viabilité financière du secteur tout en répondant aux besoins des ménages défavorisés et vulnérables.
- Créer des incitations afin d'encourager les consommateurs à économiser l'eau et d'améliorer le fonctionnement des compagnies des eaux.
- Mettre en place les conditions nécessaires à la participation du secteur privé notamment un cadre réglementaire approprié.

**...et recherché les moyens de mieux intégrer les prises de décisions économiques et environnementales dans les NEI.**

#### *Intégrer les prises de décisions économiques et environnementales*

Pour faire face à la crise du secteur de l'eau dans les villes, et aux problèmes d'environnement d'une manière plus générale, il importe de mieux coordonner les prises de décisions économiques et environnementales. Les NEI devraient recourir plus largement aux nouvelles méthodes d'évaluation des projets et programmes afin d'apprécier les coûts et avantages de l'amélioration des services de distribution d'eau et d'assainissement par rapport aux projets concurrents requérant un financement public. A cette fin, les gouvernements des NEI devraient, avec le concours des donateurs, renforcer leur base d'information, former des conseillers et réformer leurs procédures de décision. Le Groupe d'étude du PAE est en train d'élaborer, avec l'appui de la Banque mondiale, un dispositif pour adapter les méthodes d'évaluation aux conditions particulières des NEI.

Pour citer un exemple, l'utilisation de telles méthodes d'évaluation a permis d'éviter d'investir inutilement d'importantes sommes dans des aménagements hospitaliers en Russie. En raison du nombre élevé d'hospitalisations de patients souffrant d'affections gastro-intestinales, les autorités de la Région d'Orel, avaient en effet envisagé d'investir 2.2 millions de dollars des États Unis pour accroître leur capacité d'accueil et moderniser leurs équipements hospitaliers. Toutefois, l'analyse de l'incidence accrue de ces affections a révélé que la qualité de l'eau était la principale cause de maladie. En conséquence, une station de chlorage d'un coût de 220 000 dollars a été construite en 1999 pour désinfecter l'eau. En quelques mois, le nombre de cas d'affections gastro-intestinales aigues a fortement chuté, et il n'est plus apparu nécessaire de développer la capacité hospitalière dans cette région.

**L'augmentation des redevances d'utilisation offre l'option la plus réaliste pour financer les dépenses d'exploitation et de maintenance ...**

L'élaboration de stratégies de financement dans plusieurs NEI montre que le maintien des dispositifs de financement actuels, qui reposent sur des redevances d'utilisation peu élevées et des ressources insuffisantes pour financer la réparation des équipements, n'est pas compatible avec la fixation d'objectifs ambitieux en termes de niveau et de qualité des services de distribution de l'eau. Si elle perdure, cette situation risque d'entraîner une nouvelle dégradation de la qualité et du niveau des services. Les redevances d'utilisation sont la seule source réaliste de financement à long terme des dépenses d'exploitation et de maintenance. Les Ministres ont toutefois souligné que l'augmentation des redevances d'utilisation devait tenir pleinement compte des possibilités financières des usagers. Les systèmes actuels de subvention doivent être remplacés par des aides ciblées aux catégories les plus pauvres et plus vulnérables de la population, dans le cadre d'une stratégie reposant sur une approche participative.

**...les maigres fonds publics devant servir en priorité à financer les dépenses d'infrastructure.**

Les budgets nationaux et locaux jouent un rôle déterminant à court et à moyen terme : ils permettent de financer les travaux de rénovation, les dépenses d'équipement, la protection sociale et de faciliter l'accès aux crédits. Les maigres fonds publics et les concours financiers des donateurs doivent se concentrer sur quelques projets de façon à effectuer les travaux de rénovation les plus urgents et à enrayer la dégradation du réseau de distribution d'eau. La préparation et la mise en œuvre des dispositifs financiers doivent être transparentes pour en augmenter l'efficacité et le succès. Les projets des institutions financières internationales continueront de jouer un rôle important de démonstration et d'émulation, mais leur nombre et leur ampleur seront limités par la capacité d'emprunt des pays. Avec le concours du Danemark, le Groupe d'étude du PAE a mis au point une méthodologie pour l'élaboration de stratégies financières environnementales afin de mettre en évidence les options envisageables pour financer les investissements essentiels.

*Stratégie de financement des services de l'eau potable et de l'assainissement en Géorgie*

En Géorgie, près de 95% de la population urbaine et 35% de la population rurale sont desservis par des services de distribution d'eau centralisés ; 78% sont raccordés au réseau d'égouts. Bien que le réseau soit relativement bien développé par rapport à celui d'autres pays affichant un niveau de revenu comparable, ses performances s'avèrent médiocres. La mauvaise qualité du réseau de distribution, l'absence de maintenance et les restrictions financières sont en grande partie responsables de cette situation. Les ressources disponibles permettent de financer seulement 27% des coûts d'exploitation et de maintenance.

La Stratégie de financement mise au point par le Groupe d'étude du PAE indique que dans les années à venir la Géorgie aura du mal à assurer si ce n'est que la maintenance de l'infrastructure exploitée actuellement. Les fonds publics ne suffiront pas à financer tous les projets de remise en état, ce qui impliquera des choix difficiles.

Les redevances d'utilisation apparaissent comme la principale source de revenus pour financer la remise en état des services de l'eau dans les villes. Une augmentation portant la redevance d'utilisation à 2% du revenu moyen des ménages pourrait générer à elle seule des recettes supérieures au produit de toutes les autres sources réunies. Au cours de la réunion, les ministres de l'Environnement, les ministres de l'Économie et des Finances et les autres parties prenantes ont établi plusieurs scénarios d'investissement et de financement réalistes. La mise en œuvre de ces scénarios pourrait permettre de préserver le niveau et la qualité actuels des services de distribution d'eau et d'assainissement. L'effort devra toutefois porter sur vingt ans et la plupart des infrastructures devraient continuer de se détériorer à court et à moyen terme.

***Actuellement, le rôle du secteur privé reste limité mais cette situation pourrait évoluer avec l'avancée des réformes.***

Le secteur privé peut apporter des fonds aux compagnies des eaux et favoriser l'adoption de méthodes de gestion et de technologies plus efficaces, mais la participation du secteur privé, sous quelque forme que soit, exige que le gouvernement protège les intérêts et les droits du public et garantisse le niveau et la qualité du service. On compte à l'heure actuelle très peu d'initiatives associant le secteur privé dans les NEI. Toutefois, à mesure que la réforme du secteur de l'eau progressera, la participation du secteur privé pourrait offrir une option de plus en plus intéressante pour réorganiser le secteur des services de l'eau. Les Ministres ont chargé le groupe d'étude du PAE de promouvoir le dialogue entre les gouvernements des NEI, le secteur privé et les autres parties intéressées, de suivre les progrès accomplis et de diffuser les résultats des initiatives réussies.

***La participation du public et des consommateurs est indispensable au succès de la réforme.***

Le public doit être associé dès le début à la réforme du système urbain de distribution de l'eau et d'assainissement, aux côtés du secteur privé si nécessaire. La diffusion d'informations en temps opportun et la possibilité de participer aux processus décisionnels peuvent contribuer à mieux faire respecter le droit des citoyens à un environnement de qualité et le droit des consommateurs à disposer d'une eau pure à un prix abordable. Les ONG peuvent intervenir dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des programmes de réforme à tous les niveaux ; elles peuvent diffuser des informations sur les réformes en cours dans le secteur de l'eau et encourager le dialogue entre les organismes gouvernementaux, les autorités locales, les compagnies des eaux et le public.

***Le groupe d'étude du PAE a été invité à promouvoir la mise en œuvre des Conclusions de la Conférence d'Almaty et à présenter un rapport à la Conférence de Kiev en 2003.***

A la demande des Ministres réunis à la Conférence d'Almaty, le groupe d'étude du PAE établira, en s'appuyant sur les Principes directeurs, un programme de travail ciblé pour aider les NEI à réformer leurs secteurs de la distribution d'eau et de l'assainissement. Il suivra les avancées de la réforme dans ces secteurs, notamment la mise en œuvre des projets d'investissement, et soumettra un rapport à ce sujet à la Conférence ministérielle de Kiev "Un environnement pour l'Europe" qui se tiendra en 2003. Les Ministres ont invité la Conférence de Kiev à commanditer la préparation d'une évaluation objective des progrès réalisés pour stopper et inverser le processus de détérioration des services de l'eau dans les villes des NEI, qui sera examiné lors d'une conférence des Parties avant 2005.

## ASPECTS ÉCONOMIQUES DE LA BIODIVERSITÉ

***La biodiversité, partie intégrante du "patrimoine commun de l'humanité", en est l'une des meilleures illustrations.***

La biodiversité est particulièrement représentative de ce que l'on appelle le "patrimoine commun de l'humanité", en ce sens que, dans ce domaine, ce qui est fait dans une région ou dans un pays rejaillit sur d'autres, au-delà des limites géographiques. Les espèces et les écosystèmes obéissent rarement aux frontières internationales et, même lorsque c'est le cas, du fait de leur lien avec le bien-être de la planète, les décisions prises à l'échelon local ont nécessairement des incidences à une échelle plus grande. Par exemple, le déboisement qu'impose la culture sur brûlis aggrave les effets du changement climatique. L'extinction de nouvelles espèces peut nuire au bien-être des générations présentes et futures. L'uniformisation des espèces est susceptible de priver les générations futures des bienfaits (en médecine ou en agriculture, par exemple) d'un matériel génétique inestimable.

***La CDB comme l'OCDE reconnaissent l'importance des politiques destinées à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité...***

Conscients que la biodiversité fait partie du patrimoine commun de l'humanité, quelque 180 pays ont ratifié la *Convention sur la diversité biologique* (CDB). Les objectifs suprêmes de cette dernière sont "la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques". Compte tenu de l'étendue de la gamme des biens collectifs et des externalités liés à la biodiversité, les signaux du marché reflètent rarement sa valeur réelle. C'est pourquoi des mesures incitatives sont nécessaires pour internaliser tous les coûts que suppose son appauvrissement dans les activités responsables de celui-ci, et pour fournir les informations, l'appui et les encouragements nécessaires à l'utilisation durable et à la conservation de la diversité biologique. La CDB reconnaît l'importance de ces mesures incitatives et encourage toutes les Parties contractantes à "adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique" (article 11). La Conférence des Parties a demandé à l'OCDE d'aider les Parties contractantes dans ce domaine.

***... notamment des mesures incitatives pouvant contribuer à corriger les défaillances du marché.***

Dans ce cadre, l'OCDE a publié un document intitulé *Manuel de protection de la biodiversité : conception et mise en œuvre des mesures incitatives* (1999), accompagné d'études de cas portant sur 22 pays. Cet ouvrage répertorie un large éventail de mesures d'incitation et analyse leurs atouts et leurs lacunes. Dans cet arsenal figurent les incitations économiques (droits, redevances, écotaxes ; création de marchés et attribution de droits de propriété bien définis ; réforme ou suppression des subventions aux effets pervers), les réglementations et les fonds (normes, règlements et restrictions d'accès ; fonds pour l'environnement et financements publics) et les cadres incitatifs (diffusion d'informations, mise en place de capacités scientifiques et techniques ; estimation de la valeur économique ; mise en place d'institutions et participation des intéressés). Parce que nos connaissances sur la biodiversité et sur les phénomènes complexes qui contribuent à sa préservation ou à son appauvrissement demeurent lacunaires, il est en général nécessaire de conjuguer plusieurs mesures incitatives pour assurer sa conservation et son utilisation durable. Voici quelques exemples :

***L'OCDE a réalisé un manuel pratique sur la conception de mesures incitatives en faveur de la biodiversité, ainsi que plus de vingt études de cas nationales.***

- En Australie, création d'un Fonds renouvelable en faveur de la nature, qui achète des terres dignes d'être préservées, établit des documents contractuels spécifiant les activités qui y sont autorisées ou interdites, les revend grevées de ces servitudes et utilise les produits de ces ventes pour en acheter de nouvelles qui présentent des propriétés semblables et les revendre dans les mêmes conditions.

- En Grèce, application de diverses réglementations relatives au bruit et à l'éclairage et de restrictions d'accès, entrée payante des visiteurs et actions de sensibilisation, pour protéger les aires de nidification des tortues de mer dans la baie de Laganas.
- Aux Pays-Bas, exonération fiscale des investissements dans des fonds écologiques, pour stimuler les investissements dans les projets environnementaux.
- Au Mexique, création de permis de chasse négociables, associée à des réglementations, à la participation des intéressés et à la mise en place de capacités, pour assurer la préservation du mouflon à longues cornes *Ovis canadensis*.

**Dans des conditions satisfaisantes, les marchés peuvent jouer un rôle déterminant dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.**

L'OCDE, en partenariat avec l'Institut de la Banque mondiale, étudie également des solutions novatrices permettant de remédier aux lacunes du marché dans le domaine de la biodiversité. Si l'absence de marchés constitue une partie du problème, la création de marchés, à même de favoriser efficacement la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, peut aussi être une partie de la solution. Un atelier international sur ce thème s'est tenu au siège de l'OCDE les 25 et 26 janvier 2001. Plusieurs études de cas ont été examinées lors de cette réunion, consacrées à des sujets aussi divers de l'agriculture biologique, la sylviculture durable, l'écotourisme, les moyens d'information utiles au développement des marchés, les instruments réglementaires faisant appel aux marchés, les marchés financiers et les initiatives relevant du marché mondial, et les partenariats marchés-communautés. Un document théorique faisant ressortir les cas de figure les plus propices à une action des marchés a également été examiné.

#### *Créer des marchés pour préserver la biodiversité*

**Production de café d'ombre** – Produire du café d'ombre consiste à tirer parti de la canopée d'une forêt existante pour protéger les caféiers de la pluie et des rayons directs du soleil. Les arbres maintiennent un taux d'humidité élevé et leurs feuilles se transforment en engrais naturel. Outre que la forêt d'origine et les voies de circulation utiles à la faune et à la flore sont préservées, les arbres fournissent divers produits précieux (fruits, bois de chauffage, matériaux de construction) et constituent un habitat pour la faune et la flore. Compte tenu du lien direct entre sa production et la sauvegarde de la biodiversité, des organisations de défense de l'environnement telles que Conservation International (CI) ont créé des labels propres au café d'ombre. L'objectif de CI est de faire connaître aux consommateurs les retombées positives de ce mode de production sur la biodiversité et de commercialiser les produits obtenus, en tirant parti de l'augmentation généralisée de la demande de café issu de cultures biologiques. Les communautés locales peuvent quant à elles négocier des prix plus avantageux, obtenir une assistance technique et passer des contrats de vente, tout en contribuant à la préservation de la forêt pluviale. D'importants détaillants, dont la société Starbucks Coffee, ont conclu des contrats avec ces communautés, commercialisent des marques de café d'ombre et versent une partie de leurs bénéfices à des organisations qui conduisent des activités de conservation. Le café d'ombre est principalement produit au Mexique et en Amérique centrale.

**La conservation et le secteur privé** – Le métier de base de Earth Sanctuaries Ltd (ESL) consiste à préserver la faune et la flore naturelles menacées d'Australie, en créant des réserves qui abritent des espèces en danger et où les écosystèmes se régénèrent. L'entreprise, qui fait des profits, finance ses activités grâce à l'écotourisme, à l'hébergement, à des services de conseil et à des dons. Elle gère quatre sanctuaires qui s'étendent sur 90 000 hectares. ESL est entrée à la Bourse d'Australie en 1994 et, depuis, elle verse régulièrement des dividendes à ses actionnaires.

***L'évaluation joue un rôle clé dans la conception des mesures d'incitation et étaye l'élaboration des politiques.***

L'OCDE achèvera également, en 2001, un *Manuel pratique d'évaluation de la biodiversité*, ainsi qu'un compendium sur les études réalisées à ce sujet. Ces ouvrages passent en revue les principales méthodes d'estimation de la valeur économique de la biodiversité et fournissent des conseils aux responsables de l'action gouvernementale pour les aider à tenir compte des évaluations dans l'élaboration des politiques. Des exemples de l'application de différentes techniques d'évaluation dans les pays Membres de l'OCDE seront compilés, et les enseignements à retirer des expériences menées seront décrits dans le manuel.

*Révéler la valeur économique de la biodiversité*

L'étude de l'évaluation économique de la biodiversité peut contribuer à sensibiliser le public à l'importance de cette richesse et aider à prendre en compte le rapport coût-avantages dans les décisions relatives à l'utilisation des terres et aux activités susceptibles de rejaillir sur l'environnement. Estimer la valeur économique de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes n'est pas une tâche aisée. Néanmoins, en l'absence d'estimations, la valeur de marché de la biodiversité est souvent considérée comme nulle ou infinie par défaut. Pour remédier à cette défaillance, des efforts sont actuellement réalisés en vue d'élaborer des méthodes d'évaluation fiables et universellement admises.

## POLITIQUES RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE POINT DE VUE DE L'OCDE

***Le changement climatique aura durablement de vastes conséquences pour les systèmes sociaux, politiques et économiques de la planète.***

Le changement climatique modifiera les écosystèmes naturels et aura des répercussions sur les systèmes sociaux, politiques et économiques. Pour endiguer ce phénomène, il est nécessaire d'opérer au travers d'une coopération mondiale un vaste changement de cap touchant une multitude d'acteurs, de secteurs et d'activités économiques. Il faut aussi que les gouvernements prennent des mesures pour influencer les habitudes des entreprises et les activités industrielles, infléchir les pratiques non durables en matière d'agriculture, de forêts et d'occupation des sols en général, et faire évoluer à long terme les comportements humains vers de nouveaux modes de consommation. Les politiques relatives au climat visent à faire baisser les émissions et à renforcer l'absorption des gaz par les puits. Il importera aussi de plus en plus de promouvoir des mesures efficaces et économes d'adaptation à la modification du climat, par exemple pour protéger les établissements humains confrontés à la montée du niveau de la mer et à la multiplication des tempêtes.

***L'OCDE analyse les moyens d'action envisageables pour y faire face.***

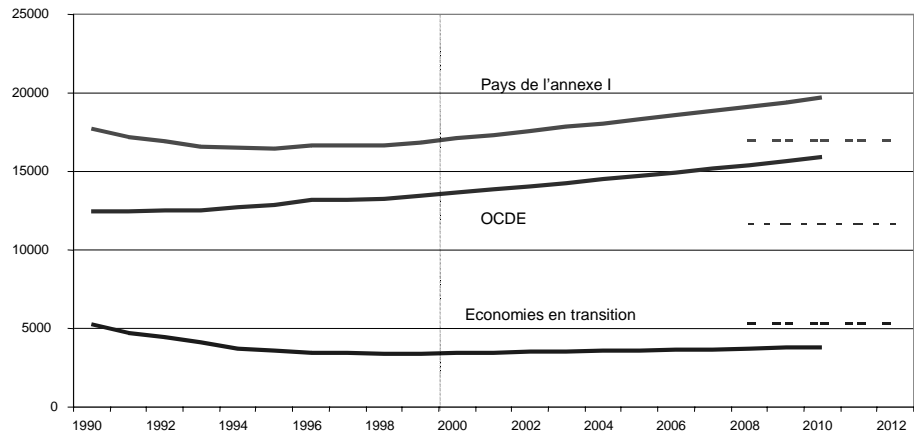
Les analyses de l'OCDE portent sur les aspects économiques des différentes stratégies possibles face au changement climatique. Plusieurs questions sont au cœur de ces travaux. Comment concevoir des politiques qui encouragent des changements de comportement et des innovations techniques et industrielles de nature à limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) ? Comment tirer profit des synergies entre les objectifs de la politique relative au climat et ceux des autres domaines d'action ? Quels sont les compromis à long terme imposés par les différentes formes d'arrangements de partage de la charge ? L'OCDE collabore aussi avec les pays Membres pour faire participer différentes administrations à la conception de politiques apportant des réponses au changement climatique. Les examens mutuels des politiques et programmes nationaux menés dans le cadre de l'OCDE contribuent à favoriser l'application de « pratiques exemplaires » dans des domaines importants du point de vue du changement climatique, dont la croissance économique écologiquement viable, l'agriculture, l'environnement, les transports et l'énergie.

***Dans la plupart des pays de l'OCDE, les émissions ont continué d'augmenter depuis 1990...***

Le Protocole de Kyoto prévoit pour les pays industrialisés (ceux figurant à l'annexe I) des objectifs précis de réduction des émissions de GES pour 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990. Chercher à atteindre ces objectifs de façon unilatérale impliquerait pour la plupart des pays de l'OCDE de réduire leurs émissions de 20 à 30 pour cent par rapport au scénario du « statu quo ». Toutefois, il ressort d'analyses récentes de l'OCDE que l'on pourrait ramener cet écart à 18 pour cent si tous les pays de l'annexe I collaboraient à la réalisation des objectifs.

### Evolution des émissions de GES dans les pays de l'annexe I et objectifs du Protocole de Kyoto

1990-2010, en millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>



Source : les chiffres antérieurs sont basés sur les inventaires des émissions 2000 pour la CCNUCC, les projections sur des estimations établies au moyen du modèle GREEN de l'OCDE

**...en dépit de certains progrès dans la mise en œuvre de politiques destinées à atténuer les émissions.**

Malgré la progression des émissions, on relève dans les pays de l'OCDE certaines évolutions technologiques et administratives encourageantes, parmi lesquelles des initiatives récentes prises en matière de fiscalité et d'échanges nationaux de droits d'émission. Ainsi, un certain nombre de pays ont instauré des taxes liées au carbone ou augmenté la fiscalité sur l'utilisation de l'énergie. On constate également dans beaucoup de pays une expansion des marchés des énergies renouvelables, qui s'explique en partie par l'application de politiques de libéralisation des marchés de l'énergie favorables à l'environnement. Dans le secteur agricole, la gestion améliorée des effluents d'élevage et des résidus de récolte, l'utilisation plus rationnelle des engrais et la gestion plus judicieuse des aliments du bétail se traduisent par de meilleurs résultats économiques tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, les politiques relatives au climat voient souvent leur efficacité et leur efficience entravées par des mesures qui, à l'image des importantes exonérations d'impôt ou subventions accordées aux industries énergivores, exercent un effet contraire.

***Il ressort d'analyses récentes de l'OCDE qu'un effort de réduction visant l'ensemble des gaz à effet de serre (et non le seul CO<sub>2</sub>) conjugué à l'échange de droits d'émission peut abaisser d'un tiers les coûts de mise en œuvre du Protocole de Kyoto.***

Le Protocole de Kyoto offre aux pays de l'annexe I deux possibilités d'abaisser les coûts de mise en œuvre : la répartition de l'effort de réduction sur un panier de six gaz à effet de serre ; et le recours aux « mécanismes de flexibilité » – application conjointe et échanges de droits d'émission – afin de concentrer les réductions dans les pays de l'annexe I où leur coût est moindre. Le mécanisme pour un développement « propre » (MDP), qui permet aux pays industrialisés et en développement de coopérer à la mise en œuvre de projets de réduction des émissions, aura également pour effet d'abaisser le coût global. L'*Evaluation du Protocole de Kyoto pour l'ensemble des gaz à effet de serre* (2000) montre que la prise en compte de la réduction des émissions de méthane et d'hémioxyde d'azote diminuerait les coûts économiques estimés de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto d'environ un tiers par rapport aux chiffres calculés précédemment sur la base du seul CO<sub>2</sub>. En cas de recours à toutes les possibilités offertes par les mécanismes de Kyoto et d'ajustement flexible des marchés du travail, des produits et des capitaux, un effort portant sur la totalité des gaz pourrait limiter les pertes annuelles de revenu réel dans l'ensemble des pays de l'annexe I à moins d'un demi-pour cent. Cependant, il ressort aussi de l'analyse que les coûts d'ajustement à court terme liés aux rigidités des marchés du travail et des capitaux pourraient multiplier ces coûts de mise en œuvre. Par conséquent, des politiques propres à faciliter l'ajustement des marchés sont nécessaires pour contribuer à la réduction des coûts de transition.

***L'OCDE et l'AIE aident les pays Membres et les économies en transition par la mise en commun des informations, le renforcement des capacités...***

L'innovation institutionnelle sera essentielle à la mise en œuvre efficace des mécanismes de flexibilité. Il s'agira notamment de mettre en place des systèmes harmonisés sur le plan international pour la surveillance et le suivi des émissions, des méthodes crédibles pour déterminer des bases d'émissions dans l'optique de la mise en œuvre conjointe et des projets relevant du MDP (comme cela a été fait, par exemple, dans l'ouvrage *Emission Baselines: Estimating the Unknown*, paru récemment), des dispositifs transparents de notification et d'examen, des mécanismes solides pour le suivi et l'application au niveau national, et un système de mise en conformité qui favorise de bonnes performances tout en pénalisant le non-respect. L'OCDE et l'AIE encouragent les pays industrialisés, y compris les économies en transition, à mettre en commun les informations et à mieux appréhender et appliquer les modifications institutionnelles qui sont nécessaires pour soutenir les mécanismes de flexibilité.

***...et l'analyse des politiques nationales afin de baliser le chemin qui mène à un climat stable.***

Des politiques nationales bien conçues peuvent alléger le coût d'une transition de longue haleine vers une économie à faibles émissions de carbone. La réforme des subventions et de la fiscalité, les écotaxes et les systèmes d'échanges de droits d'émission (tant sur le plan international qu'au niveau national) constituent les moyens d'action essentiels. L'application de ces instruments à l'ensemble des secteurs et des gaz permettra d'accroître leur efficacité économique en égalisant les coûts marginaux de la réduction des émissions de GES. C'est aussi par des politiques qui encouragent des substitutions interénergétiques et des remplacements de matières propres à réduire les émissions que l'on pourra atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto de façon efficace et économe. Les moyens d'action disponibles sont décrits dans l'ouvrage *Changement climatique : Les politiques nationales et le Protocole de Kyoto* (1999).

***Les politiques sectorielles sont également primordiales pour profiter des avantages secondaires des politiques de réduction des émissions...***

Les politiques sectorielles sont également primordiales pour surmonter les obstacles à l'investissement dans l'efficacité énergétique et à l'application d'autres mesures efficaces par rapport à leur coût de limitation des émissions. Ces politiques devraient viser à tirer profit de tous les avantages que procure la réduction des émissions de GES dans l'agriculture, l'industrie manufacturière, les transports et la production d'énergie. Dans le récent ouvrage *Ancillary Benefits and Costs of Greenhouse Gas Mitigation - Proceedings of an Expert Workshop* (2000), l'OCDE met en exergue les liens étroits qui existent entre la limitation des émissions de gaz à effet de serre et d'autres objectifs de l'action des pouvoirs publics, comme la protection de la santé et des écosystèmes naturels. La valeur des « avantages secondaires » procurés par les politiques de réduction des émissions pourrait représenter un tiers, voire plus, du coût estimé de ces politiques. Parmi ces avantages, on peut citer la prévention de décès ou de maladies liés à la pollution atmosphérique, ou encore la prévention de la pollution de l'eau par ruissellement de l'azote.

***...et pour encourager la mise au point à brève échéance de technologies en devenir.***

A court terme, il sera tout aussi essentiel de prendre des mesures pour contribuer à l'émergence de solutions technologiques (comme les piles à combustible utilisant l'hydrogène) qui pourront à plus longue échéance rompre le lien entre la demande croissante d'électricité et de transports et les émissions de CO<sub>2</sub>. Des politiques bien conçues et administrées peuvent accélérer la mise au point de technologies émergentes en créant des incitations en faveur de la R-D privée et en soutenant les projets de démonstration, sans pour autant fausser le jeu du marché ou entraver les échanges.

***Une stabilisation durable du climat passe obligatoirement par un effort mondial dans lequel les pays de l'OCDE jouent un rôle pilote.***

Une stabilisation durable du climat exigera la participation active de toute la planète. Il incombe aux pays de l'OCDE de jouer un rôle pilote dans la définition et la mise en œuvre de solutions à long terme – en s'appuyant sur le secteur public et les entreprises, sur le partage du savoir et sur des investissements soucieux de l'environnement et des intérêts de la collectivité, au niveau national comme à l'étranger. Les pays de l'OCDE auront une autre mission essentielle à assumer au travers de leurs politiques de coopération pour le développement. L'OCDE s'attache à aider ses pays Membres et la communauté internationale dans son ensemble à appliquer les engagements de Kyoto et à concrétiser des solutions efficaces et économes à long terme.

## PRÉVENTION STRATÉGIQUE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

**Il faut réduire la production de déchets globalement et non au simple niveau des unités de production.**

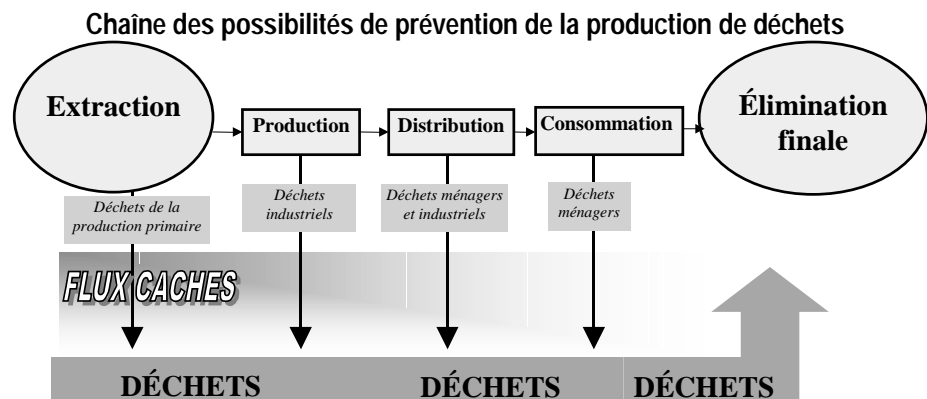
Le principe de la prévention de la production de déchets a été adopté par l'ensemble des pays Membres de l'OCDE, qui le considèrent comme un élément clé de la stratégie visant à assurer un développement durable. Néanmoins, le volume total des déchets a considérablement augmenté ces 20 dernières années. Plusieurs tendances méritent d'être signalées :

- Les quantités de résidus chimiquement complexes engendrés au cours de la production, de la distribution et de la consommation des produits augmentent.
- Le volume des ordures ménagères s'accroît également (il devrait pratiquement doubler entre 1980 et 2020).
- Des investissements considérables demeurent nécessaires pour la simple gestion des déchets.
- La plus grande partie des déchets (les deux tiers environ) continuent d'être mis en décharge.

Le recyclage, bien qu'il soit souvent présenté comme une solution, ne permettra pas à lui seul de réduire les volumes globaux de déchets. De même, les progrès constants des « gains d'efficacité » réalisés au niveau des équipements ou des produits (moins de déchets par unité produite) sont nécessaires mais non suffisants pour atteindre cet objectif.

**L'OCDE a mis au point un outil d'aide à la décision pour l'établissement de politiques efficaces de prévention de la production de déchets...**

La prévention de la production de déchets étant pluridimensionnelle et souvent mal connue, il importe d'autant plus d'aider les gouvernements à élaborer et à évaluer des politiques à la fois pratiques, efficaces sur le plan écologique et économiquement efficaces. Le manuel établi par l'OCDE sur la prévention stratégique de la production de déchets (*OECD Reference Manual on Strategic Waste Prevention*) est un outil d'aide à la prise de décision qui répond à ces préoccupations. Pour un avenir où les déchets seront réduits, le manuel privilégie une approche qui tient compte de l'ensemble du cycle de vie du produit, décrit les aspects opérationnels de la prévention de la production de déchets (prévention stricte, réduction à la source, réutilisation du produit), présente une perspective axée sur le produit et étudie les relations des politiques de prévention de la production de déchets avec les flux de matières à l'échelle de toute l'économie.



Les programmes de prévention de la production de déchets peuvent être centrés sur l'atténuation de trois types de menaces (volumes de déchets, risques inhérents et risques/impacts à terme), à l'entrée et à la sortie des matières. Cependant, les politiques de gestion des déchets et de protection de l'environnement négligent le plus souvent de prendre en compte de façon méthodique les entrées de matières.

L'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes de prévention de la production de déchets peuvent se fonder dans l'ensemble sur quatre types différents de matières : les flux de faible volume ayant des impacts élevés par unité, les flux de volume moyen aux impacts plus faibles par unité, les flux importants aux impacts très faibles par unité, mais aux effets connexes notables sur l'environnement (« flux cachés » essentiellement), et les flux diffus de déchets difficiles à récupérer qui résultent généralement de l'utilisation du produit.

**... tenant compte de l'ensemble du cycle des programmes de prévention de la production de déchets,...**

Le *Manuel de référence* de l'OCDE souligne qu'il sera difficile aux gouvernements de dissocier véritablement la croissance du volume de déchets produits de celle du PIB s'ils ne s'attachent pas avec rigueur à trois activités essentielles : la fixation d'objectifs quantitatifs, le choix et la mise en œuvre des instruments, et l'évaluation des performances.

**...de la fixation d'objectifs quantitatifs...**

*Activités essentielles pour dissocier la production de déchets de la croissance économique*

- Fixation d'objectifs quantitatifs : pour bien définir le niveau souhaité de prévention de la production de déchets, par rapport à un calendrier clairement établi, pouvant être subdivisé en objectifs à court, à moyen et à long terme. Parmi les éléments à prendre en compte peuvent figurer le flux de déchets à réduire, les critères de mesure, et la base sur laquelle repose les objectifs. Il est fondamental, dans ce cadre, d'évaluer notamment les avantages et les coûts sociaux et environnementaux des objectifs formulés.
- Établissement et mise en œuvre de moyens d'action : pour atteindre les objectifs de prévention de la production de déchets qui auront été adoptés d'un commun accord, il faut élaborer et mettre en œuvre des instruments appropriés – instruments économiques, instruments réglementaires et instruments « de persuasion ». Les critères essentiels d'évaluation de ces instruments sont l'efficacité sur le plan de l'environnement, l'efficacité économique, les effets d'innovation, l'acceptabilité politique et la facilité de gestion. Deux douzaines d'instruments environ sont décrits dans le *Manuel* en fonction de leur potentiel au regard de la prévention de la production de déchets, notion qui englobe à la fois leur champ d'action (sur le plan géographique et organisationnel) et leur puissance potentielle (caractère direct des effets de l'instrument sur l'environnement).
- Évaluation des performances : pour évaluer dans quelle mesure les buts et les objectifs chiffrés en matière de prévention de la production de déchets ont été atteints. Il peut s'agir d'évaluations conduites programme par programme ou globalement pour l'ensemble des programmes. L'efficacité des évaluations peut être améliorée s'il est remédié aux insuffisances habituelles de ce type d'exercice, à savoir : a) réflexion trop limitée sur les avantages environnementaux que présente la prévention de la production de déchets pour l'ensemble du système et b) prise en compte insuffisante des aspects sociaux et économiques. Enfin, la disponibilité et la qualité des données de prévention de la production de déchets, ainsi que la capacité d'analyse de ces données, constitueront des aspects essentiels.

**...à l'établissement et à la mise en œuvre de moyens d'action appropriés....**

**...ainsi qu'à l'évaluation des performances.**

Ces trois activités, si elles sont mises en œuvre avec soin, permettront de s'assurer que les programmes de prévention de la production de déchets évoluent en fonction de la croissance démographique, du PIB, des modes de consommation et des technologies. Il faudra naturellement qu'elles s'inscrivent dans le contexte plus large de l'établissement et du fonctionnement d'un programme de prévention de la production de déchets, processus dont les étapes sont décrites avec précision dans le *Manuel de référence* de l'OCDE.

Le *Manuel de référence*, sous la forme d'une synthèse des réflexions les plus récentes sur la question, fournit aux gouvernements les bases d'une action d'une ampleur nouvelle pour la prévention de la production de déchets. Il peut aussi : contribuer à l'exécution des mandats des organismes compétents, du Parlement, ou d'autres instances, en matière de prévention de la production de déchets et d'évaluation des programmes ; répondre aux attentes des intervenants extérieurs désireux de s'assurer que les pouvoirs publics recherchent l'efficacité et l'efficience dans leurs activités de prévention de la production de déchets ; appuyer l'élaboration, à l'échelon des organismes nationaux, régionaux ou locaux, de lignes directrices pour l'utilisation de pratiques exemplaires dans ce domaine ; et servir d'outil de référence dans le cadre de cours de formation sur l'élaboration et l'évaluation de programmes de prévention de la production de déchets.

## RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS

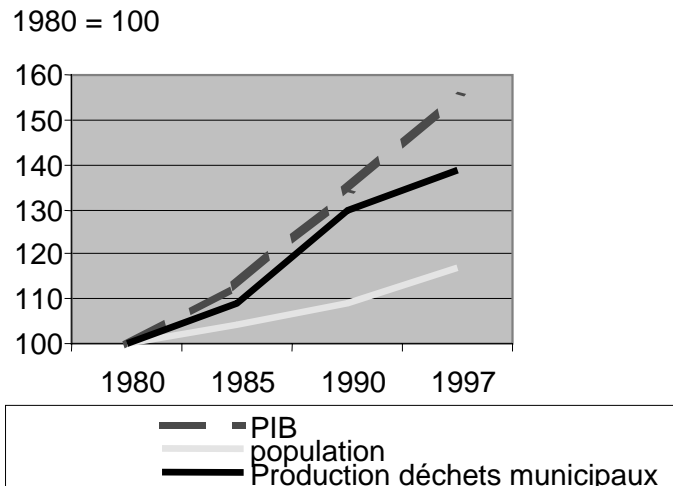
**La production de déchets municipaux continue d'augmenter ...**

Au cours des dernières décennies, les pays Membres de l'OCDE se sont employés à mettre en œuvre des politiques et programmes visant à réduire la pollution et la production de déchets. Si d'importants progrès ont été réalisés dans bien des cas pour réduire les émissions par habitant de polluants rejetés dans l'eau et dans l'atmosphère, la production de déchets municipaux continue d'augmenter, tant en valeur relative (par habitant) qu'absolue.

**...et de nouveaux instruments environnementaux s'avèrent nécessaires pour faire face à ce problème. La responsabilité élargie des producteurs (REP) fait partie de ces instruments.**

Beaucoup de pays ont passé en revue les différentes options envisageables pour faire face à l'accroissement des volumes de déchets, et conclu qu'il convenait de faire appel à de nouveaux instruments. La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une approche dans laquelle les producteurs acceptent d'importantes responsabilités (financières ou matérielles) en aval de la consommation des produits, pour leur traitement et leur évacuation. Le *Manuel d'orientation de l'OCDE sur la REP* propose aux pouvoirs publics des informations sur les caractéristiques générales et sur les avantages et les coûts potentiels d'une telle approche. A la lumière de l'expérience acquise, il énonce plusieurs principes directeurs généraux qui aideront les responsables dans leurs décisions concernant la REP et met en place un cadre conceptuel applicable à toute approche REP jugée la plus utile selon les circonstances.

**Évolution de la production de déchets municipaux dans la zone de l'OCDE, comparée à celle de la population et du PIB**



**La REP transfère la responsabilité des produits après usage au producteur, ...**

La REP cherche à intégrer des signaux liés aux caractéristiques environnementales des produits et aux procédés de production tout au long du cycle de vie des produits ; les deux caractéristiques principales (et connexes) de la politique de REP sont :

- Le transfert vers l'amont de la responsabilité (matérielle ou économique ; intégral ou partiel), des communes vers les producteurs.
- La mise en place d'incitations pour encourager les producteurs à intégrer les considérations d'environnement dans la conception de leurs produits.

Les politiques de REP incitent les producteurs à réévaluer leurs décisions concernant le choix des matériaux (et produits chimiques), les procédés de production, la conception, les emballages et les stratégies de commercialisation. La REP a initialement été utilisée pour faire face aux grandes quantités d'emballages entrant dans les flux de déchets, mais elle s'applique de plus en plus à d'autres produits, groupes de produits et flux de déchets, notamment aux appareils électriques et électroniques.

*Le Système Point vert allemand*

De nombreux programmes de REP sont appliqués actuellement. Le plus célèbre est celui du Point vert allemand (Duales System Deutschland) dans lequel les producteurs et les distributeurs d'emballages se chargent de mettre en place et de gérer un système de récupération des déchets issus de leurs produits. Entre 1991 et 1998, la quantité d'emballages consommés en Allemagne a été réduite de 13.4%, tombant de 95 à 82 kilogrammes par habitant.

*... défini comme le propriétaire de la marque, le fabricant ou l'importateur.*

L'aspect le plus important de l'élaboration des politiques consiste sans doute à assigner les responsabilités et à déterminer qui est le producteur. Le Manuel d'orientation de l'OCDE sur la REP définit le producteur comme le propriétaire de la marque ou l'importateur. Lorsque le propriétaire de la marque ne peut être clairement identifié, le fabricant (ou l'importateur) est assimilé au producteur. Le partage des responsabilités est un aspect essentiel de la REP et les détaillants, les distributeurs, les consommateurs et d'autres acteurs intervenant dans le cycle des produits jouent un rôle déterminant dans la réussite des programmes de REP.

*Les avantages de la REP pour l'environnement procèdent à la fois du traitement responsable des produits après usage et des modifications opérées au niveau de la conception des produits.*

Les principaux effets et changements associés à la REP procèdent à la fois du traitement des produits en aval de la consommation et du réexamen en amont des activités de sélection des matériaux et de conception des produits. En principe, les programmes de REP peuvent envoyer aux producteurs les bons signaux pour qu'ils internalisent une grande partie des externalités environnementales liées à l'élimination finale de leurs produits. A ce titre, la REP peut contribuer à la réalisation de certains objectifs environnementaux communs des gouvernements des pays de l'OCDE, tels que la prévention et la réduction de la production de déchets, l'utilisation accrue de matériaux recyclés dans la production et l'amélioration du rendement d'utilisation des ressources. La REP pourrait également permettre de réduire ou d'éliminer les substances chimiques potentiellement dangereuses présentes dans les produits et de promouvoir des modes de production plus propres et des produits plus respectueux de l'environnement.

Certaines interrogations demeurent toutefois quant à l'efficacité économique et l'efficacité du point de vue de l'environnement de la REP compte tenu des différents produits et flux de déchets auxquels elle s'applique. Les prochains travaux menés par l'OCDE dans ce domaine porteront plus spécifiquement sur les coûts de la REP et son efficacité en termes d'environnement.

## ÉCHANGES ET ENVIRONNEMENT

*Les travaux de l'OCDE sur les échanges et l'environnement visent à assurer la compatibilité des politiques en vigueur dans ces deux domaines.*

Des experts des questions d'échanges et d'environnement des pays de l'OCDE se réunissent régulièrement depuis dix ans dans le cadre du Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement de l'OCDE, dont l'objectif est d'assurer la compatibilité des politiques commerciales et environnementales et de favoriser ainsi le développement durable. Le Groupe de travail conjoint procède à l'analyse de différents sujets qui font intervenir des questions et des politiques commerciales et environnementales. Les Lignes directrices opérationnelles de l'OCDE sur les échanges et l'environnement fournissent aux pays Membres des orientations pour une plus grande intégration et un renforcement mutuel des activités et des politiques en matière d'échanges et d'environnement. Ces Lignes directrices encouragent :

- La transparence et la consultation de la société civile, pour l'élaboration de politiques ou le règlement de différends d'ordre commercial ou environnemental.
- L'examen des politiques et des accords commerciaux dans une perspective environnementale, et des politiques et des accords sur l'environnement dans une perspective commerciale.
- La coopération économique dans le domaine de l'environnement.

*Des mesures commerciales figurent dans certains AME...*

En 1996, le Groupe de travail a commencé à réaliser des études de cas sur l'utilisation des mesures commerciales dans trois accords multilatéraux environnementaux (AME) différents : la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Ces études ont été publiées récemment sous le titre *Les mesures commerciales dans les accords multilatéraux sur l'environnement* (1999). Un rapport de synthèse récapitule les principaux points qu'elles soulèvent et indique les enseignements essentiels qui peuvent en être tirés pour aider les responsables politiques à décider s'il est utile d'inclure des mesures commerciales dans les futurs AME et, dans l'affirmative, de quelle manière.

### *Transparence et consultation de la société civile*

Le Groupe de travail conjoint réalise à l'heure actuelle des études de cas dans les pays de l'OCDE afin de rassembler des informations sur les mécanismes et les pratiques qui permettent d'assurer la transparence et la consultation de la société civile en matière d'échanges et d'environnement, et aussi d'obtenir l'avis des organisations de la société civile sur le fonctionnement de ces mécanismes. Douze des 30 pays Membres de l'OCDE, ainsi que la Commission européenne, ont fait l'objet de telles études. Les mécanismes et les pratiques en matière de transparence des organisations multilatérales traitant de questions commerciales et environnementales (CCE, CNUCED, PNUE, OMC et OCDE) ont aussi été étudiés. Les travaux à venir exploiteront les résultats de ces études de cas, en mettant l'accent sur les difficultés rencontrées et les stratégies les plus efficaces, afin de définir de bonnes pratiques.

**...et les politiques de produits durables peuvent aussi influencer sur les échanges.**

Les politiques de produits durables visent à réduire les effets négatifs de la consommation sur l'environnement. Les politiques de produits peuvent prendre plusieurs formes — par exemple, fourniture d'informations au consommateur sur le procédé de fabrication et la composition du produit (éco-étiquetage), basculement de la responsabilité des produits à la fin de leur vie utile (responsabilité élargie des producteurs), ou ciblage des activités d'achat des gouvernements en tant que gros consommateurs (écologisation des marchés publics). Les politiques de produits tendent à adopter une stratégie axée sur la totalité du cycle de vie, et peuvent comporter des dispositions commerciales particulières lorsqu'elles touchent à la phase de production du cycle de vie d'un produit, car il y a davantage de risques qu'elles affectent les échanges avec des producteurs étrangers (qu'elles soient nationales ou infranationales). C'est pourquoi il est déterminant d'assurer la transparence des processus d'élaboration et d'application de telles politiques. Le Groupe de travail conjoint a analysé ces politiques et leurs effets potentiels sur les échanges dans le cadre de plusieurs études récentes.

#### *Les effets de la libéralisation des échanges sur l'environnement*

Les travaux sur les effets de la libéralisation des échanges sur l'environnement se sont élargis ces dernières années, l'étude des effets généraux sur l'ensemble de l'économie ayant fait place à une analyse des effets sur des secteurs particuliers du marché. Dans l'ensemble, les analyses de l'OCDE indiquent que la libéralisation des échanges peut être un facteur positif pour l'environnement – dans la mesure où elle améliore la répartition des ressources, favorise la croissance économique et contribue au bien-être général – à condition que des politiques environnementales efficaces soient en place. Parmi les secteurs qui ont fait l'objet de telles études figure celui des biens et des services environnementaux dans lequel, compte tenu de la nature des produits, on peut s'attendre à ce que la libéralisation des échanges aient des effets positifs sur l'environnement. Dans un autre secteur étudié, celui du transport de fret, on a constaté que les incidences de la libéralisation sur l'environnement dépendaient davantage du moment et du déroulement de la réforme structurelle du secteur. Des travaux sur les effets sur l'environnement de la libéralisation des échanges de combustibles fossiles sont en cours actuellement.

**Le Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement soutient les évaluations des politiques commerciales et environnementales, en particulier par l'élaboration de méthodes d'évaluation.**

Le Groupe de travail conjoint continue de jouer un rôle important dans le domaine des évaluations environnementales et commerciales. Il offre aux pouvoirs publics un lieu de rencontre qui leur permet d'échanger leurs expériences et les enseignements tirés de ces évaluations, de mettre en lumière les domaines à aborder lors des négociations à venir et d'attirer l'attention sur des questions qui peuvent être sources de conflit et sur les situations susceptibles d'être doublement avantageuses. En octobre 1999, un atelier a permis d'étudier les méthodologies d'évaluation de l'impact sur l'environnement des accords de libéralisation des échanges, y compris les méthodologies proposées par l'OCDE en 1994. On procède à l'heure actuelle à un élargissement de ces méthodologies afin de s'en servir également pour évaluer les effets sur l'environnement de la libéralisation des services.

## INVESTISSEMENT, ENTREPRISES MULTINATIONALES ET ENVIRONNEMENT

***La mondialisation s'est accompagnée d'augmentations considérables des investissements étrangers.***

L'une des principales caractéristiques de la mondialisation a été la croissance phénoménale des flux de capitaux, tant publics que privés, autour du monde. Les flux privés de capitaux, y compris l'investissement direct étranger (IDE), ont considérablement augmenté ces dernières années : en 1985, les flux d'IDE à destination de pays non membres de l'OCDE représentaient au total 19 milliards de dollars des Etats-Unis ; en 1998, ils ont atteint 118 milliards de dollars. Il est désormais largement admis que ces sorties massives de capitaux étrangers ont notablement contribué au développement économique et social de nombreuses régions du monde.

***Un débat s'est engagé pour savoir si l'IDE aboutit à la création de « paradis pour les pollueurs »...***

L'évaluation des conséquences pour l'environnement de l'IDE a fait l'objet de nombreux débats, avec des points de vue parfois très opposés. Selon certains commentateurs, on pourrait assister à un « nivellement par le bas » dans le domaine des normes environnementales, sous l'effet de la concurrence qui s'exerce entre les pays, ou entre les régions d'un même pays, pour attirer l'IDE. La théorie des « paradis pour les pollueurs » repose sur l'idée que les mécanismes de la concurrence détournent l'IDE des pays où les normes environnementales sont strictes, ou l'attirent vers ceux où elles ne le sont pas.

***...ou à des « têtes de pont écologiques »...***

A l'inverse, la théorie des « têtes de pont écologiques » (« *pollution halos* ») fait référence au fait que les grandes entreprises les plus fréquemment associées à l'IDE favorisent généralement la mise en place de normes environnementales plus strictes grâce aux transferts de technologie ou à leur pratiques de gestion.

***...pour conclure à la nécessité évidente d'approfondir l'analyse des effets de l'IDE sur l'environnement.***

Les éléments concrets confirmant ou infirmant ces hypothèses ont été examinés lors d'une conférence de l'OCDE accueillie par les autorités néerlandaises à la Haye en janvier 1999. Il en est ressorti qu'aucun élément ne semble corroborer de façon concluante l'une ou l'autre des deux hypothèses. Les différences dans les normes environnementales ou les coûts de lutte contre la pollution ne semblent pas influencer grandement sur les décisions d'implantation des entreprises. De même, les performances environnementales des firmes étrangères ne sont pas systématiquement meilleures que celles des firmes nationales. On trouve des exemples de graves atteintes à l'environnement résultant de l'IDE, mais aussi des cas de sociétés étrangères ayant introduit des normes plus strictes et de meilleures pratiques de gestion, ainsi que des technologies moins polluantes.

*Principes généraux d'intégration des objectifs de la politique environnementale et de la politique en matière d'investissement, d'après les résultats de la Conférence de l'OCDE sur l'IDE et l'environnement (la Haye, janvier 1999)*

- Accès du public à l'information concernant les propositions d'investissement.
- Participation du public à tous les stades des processus d'investissement et d'évaluation environnementale.
- Renforcement des systèmes juridiques et accès aux tribunaux pour le règlement des différends.
- Transparence, responsabilité et prévisibilité dans la conception et la mise en œuvre des politiques et réglementations visant l'investissement et la protection de l'environnement.
- Etablissement et mise en vigueur de normes environnementales appropriées.
- Pas de dérogations aux dispositions légales en matière de protection de l'environnement dans le but d'attirer des investissements.

Les *gouvernements des pays d'origine* peuvent :

- Fixer des normes environnementales appropriées afin de guider les investisseurs dans leurs activités à l'échelle tant nationale qu'internationale.
- Renforcer les procédures et pratiques environnementales qui sont utilisées par les organismes gouvernementaux dispensant des aides à l'investissement (par exemple, organismes de crédit à l'exportation).

Les *organisations internationales* peuvent :

- Fournir des ressources pour aider les pays d'accueil à développer leur planification stratégique afin d'intégrer les objectifs en matière d'investissement, d'environnement et de politique sociale.
- Placer les considérations environnementales au cœur des accords multilatéraux existants et nouveaux en matière d'échanges et d'investissement, ainsi que dans les codes de conduite et accords bilatéraux.

***L'examen des liens entre l'IDE et l'environnement se poursuit, l'accent étant mis sur deux secteurs particuliers : les forêts et les industries extractives***

***Les engagements volontaires sont susceptibles de jouer un rôle important ...***

A l'issue de cette conférence, l'OCDE a publié un rapport sur l'investissement direct étranger et l'environnement, qui dresse le bilan des débats en cours à ce sujet. Une deuxième conférence est prévue pour le début de 2002. Il s'agira de franchir une étape supplémentaire du débat, en examinant les répercussions de l'IDE sur l'environnement sous l'angle de deux secteurs particuliers : les forêts et les industries extractives.

Les répercussions des flux d'investissement de portefeuille présentent aussi de l'intérêt, et des approches communes sont actuellement mises au point pour que les pays de l'OCDE puissent intégrer les préoccupations d'environnement dans les activités des organismes de crédit à l'exportation. Une Décision de l'OCDE sur ce point est prévue pour le milieu de 2001.

Lorsque la gestion de l'environnement est insuffisante dans les pays d'accueil, les initiatives volontaires des entreprises peuvent offrir un moyen d'atténuer les répercussions potentiellement négatives de l'IDE sur l'environnement. Les initiatives volontaires les plus novatrices portent sur l'évaluation comparative, la participation des parties prenantes, l'établissement de mécanismes de suivi et de notification assortis de procédures de vérification externe, ainsi que la définition d'objectifs environnementaux quantifiables et les actions allant au-delà du respect des normes environnementales nationales. Toutefois, l'attitude du public et des groupes de défense de l'environnement à l'égard des approches volontaires est généralement restée critique, principalement en raison de l'absence de procédures de suivi de la mise en œuvre de certains codes.

***...pour lequel les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales peuvent fournir un cadre commun.***

Les cadres définis par des ONG ou les pouvoirs publics pourraient contribuer à améliorer les efforts volontaires des entreprises en faveur de la protection de l'environnement. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, publiés pour la première fois en 1976, aident à mettre en place un cadre commun à l'échelle internationale pour ces initiatives. Ces Principes directeurs comprennent des recommandations émanant de 33 gouvernements (tous les pays Membres de l'OCDE plus l'Argentine, le Chili et le Brésil) à l'intention des entreprises multinationales ; ils couvrent diverses questions, allant du respect des droits de l'homme, ainsi que des droits des travailleurs et des consommateurs, à la protection de l'environnement là où les entreprises mènent leurs activités.

***Ces Principes directeurs tiennent désormais compte des objectifs contenus dans la Déclaration de Rio ...***

Dans le cadre du réexamen des Principes directeurs achevé en 2000, des innovations importantes ont été introduites en ce qui concerne l'environnement. Ainsi, les Principes directeurs tiennent désormais compte des principes et objectifs contenus dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et soulignent l'importance d'une gestion environnementale rationnelle pour le développement durable.

***...et encouragent les entreprises multinationales à améliorer leurs performances environnementales.***

Les Principes directeurs encouragent aussi les entreprises à améliorer leurs performances environnementales, à offrir à leurs salariés un enseignement et une formation appropriés pour les questions d'environnement, et à rendre compte de leurs activités afin d'améliorer la transparence et d'instaurer des relations de confiance avec le public. Ils soulignent également l'intérêt pour les entreprises d'adopter une approche de précaution dans leurs opérations, afin d'éviter des risques potentiels pour l'environnement.

***Le processus de révision a bénéficié de consultations avec les parties prenantes et de la contribution du public via Internet***

Lors du processus de révision, l'OCDE a consulté les milieux d'affaires, des représentants d'organisations syndicales, des organisations non-gouvernementales et des gouvernements non membres. Des projets de révisions ont en outre été placés sur Internet et le public invité à formuler des commentaires. Toutes ces sources ont contribué de manière essentielle à l'élaboration du texte révisé et des procédures destinées à en améliorer la mise en œuvre. Ce processus de consultation a donné une impulsion décisive pour la réussite du réexamen.

## INFORMATION ENVIRONNEMENTALE DANS LES PAYS DE L'OCDE : PROGRÈS ET ENJEUX

***L'information  
environnementale apporte  
un appui essentiel à la  
détermination de l'action  
gouvernementale et  
éclairer les citoyens***

Suite à la Recommandation sur l'information environnementale adoptée par les Ministres de l'environnement et le Conseil de l'OCDE en février 1998, l'OCDE a réalisé une étude systématique sur la façon dont les pays Membres répondent concrètement aux engagements qu'ils ont pris à cet égard. L'information environnementale est considérée comme un outil fondamental pour :

- conduire des politiques environnementales qui répondent mieux aux problèmes rencontrés et plus efficaces par rapport à leur coût, aux échelons international, national et infranational,
- renforcer la démocratie environnementale (c'est-à-dire informer le public, encourager sa participation), l'accès aux informations environnementales étant désormais un droit des citoyens des pays membres de l'OCDE.

***Le droit à l'accès aux  
informations  
environnementales...***

Les résultats du séminaire organisé par l'OCDE à Athènes<sup>1</sup> montrent que, au cours des années 90, les pays Membres ont accompli des progrès importants dans la diffusion d'informations sur l'environnement auprès du public. Tout d'abord, les principes du droit d'accès à l'information environnementale et du droit de saisir la justice ont été inscrits dans de nombreuses procédures administratives, dans les législations et réglementations nationales et dans les textes internationaux, dont la Convention d'Aarhus, la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'information environnementale, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (parallèle à l'ALENA) et la Directive du Conseil de l'Union européenne concernant la liberté d'information en matière d'environnement.

***... s'applique dans tous  
les pays Membres de  
l'OCDE et les Ministres de  
l'environnement jouent à  
cet égard un rôle actif.***

Ensuite, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de ces instruments aux échelons central, régional et local, et, désormais, le droit à l'information environnementale peut être considéré comme un droit individuel en vigueur dans presque tous les pays Membres de l'OCDE. Les informations recueillies par les ministères de l'Environnement sont en général faciles à obtenir. Dans bon nombre des pays Membres, les ministères et agences de l'environnement mettent tout en œuvre pour que les demandes concernant l'information environnementale obtiennent une réponse, pour orienter les citoyens dans leurs recherches d'informations et pour établir des rapports et créer des bases de données accessibles au public. Quelques pays ont ouvert des centres publics d'information sur l'environnement ; d'autres ont conçu des programmes éducatifs et de formation qui ont pour effet de sensibiliser davantage l'opinion aux problèmes d'environnement. Dans le domaine de la prévention des accidents et des moyens d'intervention, les autorités et les entreprises coopèrent pour mieux informer les citoyens sur les risques et sur les mesures à prendre en cas d'urgence.

<sup>1</sup> Séminaire d'Athènes, OCDE, "Public Access to Environmental Information-Proceedings", Paris, 2000 (<http://www.oecd.org/env/data/EINFO-procf.pdf>)

***La publication de données et d'indicateurs sur l'environnement a beaucoup progressé...***

En outre, des progrès considérables ont été faits dans le domaine des rapports sur l'environnement établis par les pouvoirs publics. La diffusion de données sur l'environnement, d'indicateurs et de rapports sur l'état de l'environnement, entre autres, ainsi que la diffusion d'informations par des moyens électroniques se banalisent et, de plus en plus souvent, répondent à des demandes qui n'émanent pas des milieux spécialisés. L'expérience montre que le nombre de pays Membres qui consacrent des activités à la collecte et à la diffusion de données augmente, que les thèmes sur lesquels portent les données se multiplient, que les connaissances sur les définitions et les limites des données s'enrichissent et que l'harmonisation internationale des données s'améliore. Les pays devenus Membres de l'OCDE récemment font des progrès rapides. De très nombreuses informations nouvelles sur l'environnement sont donc désormais disponibles, et la qualité et la comparabilité des données sont de plus en plus satisfaisantes.

***...de même que celle de rapports sur l'environnement.***

De même, l'information environnementale répond de mieux en mieux aux besoins d'intervention et aux attentes du public. D'importants progrès ont été réalisés dans le domaine des indicateurs d'environnement et la gamme des produits et des outils s'est étendue. Selon le public ciblé, plusieurs pays publient, outre des rapports généraux, des rapports et des brochures thématiques ainsi que des documents sur les perspectives environnementales et des plans d'action. Les produits compacts et agréables à consulter, destinés à un public plus large, de même que les publications sur CD-Rom et sur Internet sont de plus en plus souvent privilégiés. Dans les pays fédéraux ou très décentralisés, les rapports sur l'environnement sont de plus en plus fréquemment élaborés à l'échelon infranational.

***Il faut transformer l'essai, de manière à continuer de fournir des informations adaptées et à bon escient.***

Quoi qu'il en soit, faire en sorte que l'information environnementale s'adapte continuellement à l'évolution des besoins et des politiques, tout en assurant la continuité et la régularité des activités maitresses, est une entreprise délicate dans tous les pays membres de l'OCDE.

Fournir et obtenir des informations sur l'environnement continuent de soulever des difficultés pratiques (nécessité de respecter le secret commercial, coût des demandes de renseignements, temps nécessaire à l'obtention des réponses, dispersion des informations entre plusieurs ministères ou services locaux, par exemple) et la qualité et le champ des études varient encore beaucoup d'un pays à l'autre. Des efforts sans cesse renouvelés sont donc nécessaires pour confirmer les progrès réalisés à ce jour. Il demeure essentiel de fournir des informations adaptées et à bon escient.

***Cela suppose d'améliorer encore la qualité des données sur l'environnement, de fixer des priorités, de renforcer les capacités des institutions, ...***

Il faut poursuivre les efforts visant à améliorer encore la qualité et le degré d'actualité des données fondamentales, à combler les lacunes qui demeurent concernant certains problèmes spécifiques – tels que la sauvegarde de la biodiversité, la protection des océans ou les contaminations toxiques – et les aspects économiques et territoriaux des performances environnementales. Les efforts destinés à adapter et à moderniser les systèmes d'information environnementale doivent être poursuivis et accrus, et être complétés par des bilans réguliers pour détecter d'éventuels défauts. Il convient de déterminer les priorités de la gestion de l'information et d'affecter les ressources en conséquence. La capacité des institutions de chaque pays à répondre aux demandes d'informations sur l'environnement doit être renforcée et les responsabilités clarifiées, notamment dans le cas des administrations qui ne sont pas spécialisées en environnement et des organismes parapublics.

***... de développer  
l'utilisation des  
technologies de  
l'information modernes...***

Les nouvelles technologies et les outils de communication modernes (Internet, par exemple) devraient être plus sollicités et mieux utilisés, pour que les informations sur l'environnement soient accessibles à de nombreuses catégories de citoyens, pour faciliter la transmission de grandes quantités de données, pour réduire les coûts et pour évoluer vers un mode de communication plus interactif.

Instaurer un équilibre entre le droit de savoir du public et le droit de protéger le secret industriel et commercial s'impose de manière générale. En cas de conflit, un intermédiaire ou un médiateur peuvent être utiles pour créer des liens entre les autorités concernées et éviter des procédures judiciaires et non judiciaires longues et coûteuses visant l'obtention de données. De nouveaux progrès seront probablement accomplis une fois que les textes sur la lutte intégrée contre la pollution seront pleinement mis en œuvre.

***...et de faire connaître  
leurs droits aux citoyens.***

Enfin, il faut déployer de nouveaux efforts pour que les citoyens connaissent mieux leurs droits à l'information, pour aider les utilisateurs des informations sur l'environnement à découvrir les sources les plus adaptées à leurs besoins et pour permettre au public d'obtenir des informations rapidement.

## EXAMENS DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES : PROGRES REALISES DANS LES PAYS DE L'OCDE

*A l'issue du premier cycle d'examens des performances environnementales de l'OCDE ...*

Suite à la décision du Comité des politiques d'environnement lors de sa réunion de 1991 au niveau des ministres, l'OCDE a lancé un programme d'examen des performances environnementales. Depuis lors, les performances environnementales des pays Membres ont été examinées\*, et un deuxième cycle d'examens a récemment été lancé\*\*. Trois pays non membres\*\*\* ont également fait l'objet d'un examen en coopération avec la CEE-UN.

En dépit de la grande diversité des conditions économiques, sociales, environnementales et politiques des pays Membres, il est possible de tirer un certain nombre de conclusions générales concernant les progrès réalisés en matière de gestion de l'environnement et les avancées opérées sur la voie du développement durable dans les pays de l'OCDE au cours des années 90.

*... plusieurs enseignements importants peuvent être tirés quant aux progrès réalisés et aux problèmes rencontrés par les pays de l'OCDE dans leurs politiques d'environnement.*

Dans la plupart des pays Membres, les progrès réalisés dans les années 80 ont été consolidés et poursuivis au cours des années 90.

- Les émissions atmosphériques de substances acidifiantes, notamment de SO<sub>x</sub>, ont été sensiblement réduites.
- Les émissions et les concentrations de quelques-uns des principaux polluants atmosphériques, comme le SO<sub>2</sub>, le CO et le plomb, ont diminué grâce au renforcement des normes et du contrôle de leur application par les principales sources fixes et les véhicules.
- La restructuration économique (dématérialisation) et l'évolution de la palette énergétique ont contribué à accentuer le découplage des émissions de polluants atmosphériques et de la croissance économique.
- On s'est attaqué aux problèmes les plus urgents concernant la pollution des eaux de surface, principalement en construisant des stations d'épuration des eaux usées, en réglementant les rejets des grandes sources ponctuelles, en améliorant la mise en œuvre de la législation existante, en taxant la consommation d'eau et en assurant une gestion intégrée des ressources en eau.
- Des progrès ont été marqués en ce qui concerne les déchets dangereux et les ordures ménagères, et un certain nombre de programmes novateurs ont été mis en place pour la prévention, la collecte et la réutilisation ou le recyclage des déchets.
- Dans le domaine de la protection de la nature, la plupart des pays Membres ont réalisé des progrès dans la protection des espèces menacées en créant des habitats protégés, en incitant à modifier les pratiques d'exploitation du sol et en adoptant une nouvelle législation en vue de protéger la biodiversité.

\* Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie.

\*\* Examens de l'Allemagne, de l'Islande, du Portugal, de la Norvège, du Japon et de la Slovaquie.

\*\*\* Bélarus, Bulgarie et Fédération de Russie.

Malgré les efforts accomplis durant les années 90, des problèmes subsistent dans des domaines comme l'eutrophisation des eaux de surface et la pollution des eaux souterraines par les nitrates et les pesticides. Les émissions de NO<sub>x</sub> et de particules fines, ainsi que les concentrations d'ozone troposphérique, constituent d'autres domaines de préoccupation. Les possibilités de réduire davantage la pollution par la réglementation applicable aux grandes sources ponctuelles de pollution de l'air et de l'eau sont, ou seront prochainement (à quelques exceptions près), pratiquement épuisées. Un changement de stratégie s'impose si l'on veut s'attaquer efficacement aux petites sources et aux sources diffuses (petites entreprises, secteur des services, transports, agriculture, ménages/consommateurs, produits en fin de cycle, par exemple). La production de quantités croissantes de déchets, alliée au syndrome « NIMBY » (« pas de ça chez moi »), est une source de difficultés. La gestion de la biodiversité, notamment en dehors des zones protégées et pour toutes les espèces (et pas uniquement celles qui sont menacées) s'est révélée une tâche ardue. L'adoption d'une approche écosystémique en matière de protection de la nature demeure une gageure.

***Il importe de mieux intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles...***

Un certain nombre de pays ont adopté des plans nationaux afin d'assurer la gestion de l'environnement, ou plus généralement de promouvoir le développement durable. Les pressions économiques, ou l'absence d'un soutien suffisant de la part de la collectivité ou des responsables politiques, ont néanmoins freiné leur mise en œuvre. Au cours de ces vingt dernières années, le secteur manufacturier dans son ensemble, et l'industrie chimique en particulier, ont montré qu'il était possible de réussir l'intégration des politiques environnementale et industrielle sans mettre en péril la compétitivité ou l'emploi. D'autres secteurs économiques ont aussi commencé à prendre davantage en compte les impératifs environnementaux, mais n'en sont pas encore au point de modifier sensiblement leur impact global sur l'environnement. De ce fait, on n'a guère progressé dans les domaines où l'efficacité de l'application dépend de transformations ou de réformes profondes des politiques économiques ou sectorielles. Les secteurs qui ont le plus grand impact sur l'environnement à l'heure actuelle sont l'énergie, les transports, l'agriculture et, dans certains pays, l'industrie. L'expérience de plusieurs pays, notamment les membres relativement récents de l'OCDE, prouve que la convergence environnementale peut être opérée sans compromettre le développement économique et la cohésion sociale.

***... et de renforcer la coopération internationale.***

En matière de coopération internationale, on a réalisé d'importants progrès en donnant effet à un éventail d'accords internationaux - à l'échelle mondiale, régionale et bilatérale - ainsi qu'à d'autres engagements pris, par exemple, en vertu de déclarations ministérielles. Parmi les réalisations notables figurent la réduction des émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, celle des émissions de SO<sub>x</sub>, la limitation rigoureuse de l'immersion de déchets en mer, et la protection de quelques espèces (comme les cétacés ou les oiseaux migrateurs). Les mouvements transfrontières de déchets dangereux sont strictement contrôlés, et les abus du passé à cet égard ont pris fin. Les rejets de polluants dans des mers régionales, comme la mer du Nord et la Baltique, ont été réduits et les rejets de substances toxiques, notamment dans bon nombre de cours d'eau et de lacs internationaux, ont été rigoureusement limités. La coopération internationale à l'échelon bilatéral a considérablement progressé et la coopération régionale s'est développée dans le cadre de nouveaux accords. Il demeure toutefois nécessaire de déployer des efforts appréciables pour parvenir à une application pleine et entière des nombreux engagements pris à l'échelle internationale, par exemple dans le domaine de la pollution atmosphérique ou du changement climatique, et il est apparu que tous les problèmes liés à l'environnement ne se prêtent pas de la même façon à des solutions internationales.

## Examens des performances environnementales de l'OCDE : 29 exemples de problèmes et activités

Allemagne	Amélioration de l'environnement dans les nouveaux Länder
Australie	Substances appauvrissant la couche d'ozone
Autriche	Contrôle des émissions de CO <sub>2</sub>
Belgique	Tarification de l'eau potable
Canada	Amélioration des performances environnementales des administrations publiques
Corée	Intégration des préoccupations environnementales dans la politique des transports
Danemark	Aide aux pays en développement et aux économies en transition dans le domaine de l'environnement
Espagne	Gestion des zones protégées
États-Unis	Échanges de droits d'émission pour le SO <sub>2</sub>
Finlande	Ecocertification de la gestion durable des forêts
France	Fiscalité écologique
Grèce	Vers un tourisme durable
Hongrie	Convergence environnementale avec l'UE
Irlande	Centre national d'information sur l'environnement
Islande	Quotas de pêche transférables
Italie	Tarification de l'énergie et intensité énergétique
Japon	Découplage des émissions atmosphériques et du PIB
Luxembourg	Valorisation et recyclage des déchets problématiques
Mexique	Réforme environnementale
Norvège	Lutte contre les pluies acides
Nouvelle-Zélande	Protection des valeurs environnementales de la population autochtone
Pays-Bas	Partenariat avec l'industrie
Pologne	Redevances de pollution et amendes pour non conformité
Portugal	Convergence environnementale au sein de l'UE
République tchèque	La transition environnementale
Royaume-Uni	Protection du patrimoine national
Suède	Taxes et redevances liées à la pollution de l'air
Suisse	Paiements agro-environnementaux
Turquie	Planification environnementale nationale

Les politiques d'environnement mises en œuvre dans les années 90 ont, de toute évidence, contribué à améliorer l'état de l'environnement dans les pays de l'OCDE. De surcroît, ces politiques n'ont pas soulevé en soi de difficultés économiques majeures dans les pays Membres, le total des dépenses correspondantes représentant de l'ordre de 1 à 2 % du PIB. En particulier, elles n'ont pas provoqué de distorsions sensibles dans les échanges internationaux ni d'effets nuisibles sur l'emploi. Au contraire, les politiques d'environnement ont souvent favorisé la restructuration économique et l'innovation technologique.

Pour respecter les engagements nationaux et internationaux en matière d'environnement, il sera toutefois indispensable de renforcer la prise en compte à brève échéance des préoccupations environnementales, économiques et sociales lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture, et de donner des signaux de prix qui traduisent fidèlement les coûts environnementaux et sociaux et qui ne sont pas faussés par des subventions préjudiciables d'un point de vue écologique. Les politiques d'environnement devront être davantage axées sur la mise en œuvre et le contrôle de l'application. L'ouverture, la transparence et l'accès à l'information devront être améliorés, et il y aurait lieu d'encourager davantage la participation des différentes parties prenantes. Il conviendrait en outre d'intensifier encore plus la coopération internationale.

## SUBSTANCES CHIMIQUES PRODUITES EN GRANDES QUANTITES

***L'industrie chimique produit des substances utiles à bien des égards...***

Des substances chimiques sont utilisées dans la fabrication de pratiquement tous les produits, qu'il s'agisse des peintures et des plastiques, des médicaments et des pesticides, des détergents et des solvants, des jouets, des ordinateurs ou des automobiles, pour n'en citer que quelques uns, et ces substances jouent un rôle important dans la vie quotidienne des habitants de la planète. Cependant, bien qu'ils soient indispensables et qu'ils permettent une amélioration incommensurable des conditions de vie, les produits chimiques peuvent aussi présenter des risques pour la santé humaine et l'environnement. Depuis le début des années 70, les pays de l'OCDE ont travaillé de concert sur la question de la sécurité des produits chimiques. Les travaux ont été initialement axés sur l'examen et l'évaluation de la sécurité des produits chimiques nouveaux avant leur mise sur le marché. Il y a une quinzaine d'années, le Conseil de l'OCDE a adopté une Décision invitant l'Organisation à mener une action systématique pour étudier les produits chimiques déjà utilisés, certains depuis longtemps, et dont la sécurité n'a pas encore été évaluée. Cette évaluation repose sur un petit nombre d'essais convenus par les pays Membres, l'Ensemble de données de dépistage (EDD), qui permet d'étudier les caractéristiques intrinsèques d'une substance chimique et sa toxicité pour l'homme et l'environnement.

***...mais l'innocuité de non nombre de ces substances pour l'homme et l'environnement n'a pas encore été évaluée.***

***L'immense tâche que représente l'étude des produits chimiques présents sur le marché est menée de concert par les pays de l'OCDE ...***

Sachant que le nombre de produits chimiques présents sur le marché (produits chimiques existants) se situe, selon les estimations, entre 70 000 et 100 000, et qu'environ 80% d'entre eux sont produits dans les pays de l'OCDE, l'immense tâche que représente l'étude de ces produits a dû, de toute évidence, être partagée entre les pays et des priorités ont dû être établies. En partant du principe que l'homme et l'environnement sont le plus exposés aux substances chimiques présentes en plus grandes quantités, les pays ont décidé d'axer leur travail de coopération sur les substances chimiques produites en grandes quantités, c'est à dire celles dont le volume de production annuel dépasse 1 000 tonnes dans au moins un pays Membre ou dans l'Union européenne. 5 000 substances chimiques ont ainsi été recensées dans la zone de l'OCDE.

***...avec le concours de l'industrie chimique, afin de tester et d'évaluer en coopération les substances chimiques produites en grandes quantités.***

L'étude systématique des produits chimiques existants comporte plusieurs étapes : la sélection, la collecte d'informations, l'essai, si nécessaire, et l'évaluation. La réussite de ce travail a toujours dépendu de la coopération librement consentie de l'industrie chimique qui a fourni des données aux pays Membres et effectué les essais nécessaires. L'initiative lancée récemment par l'industrie dans le cadre de l'International Council of Chemicals Associations (ICCA) devrait permettre d'internationaliser et de développer très sensiblement cette coopération. L'ICCA s'est engagée à recueillir les informations, à effectuer les essais nécessaires et à fournir, d'ici la fin de 2004, une évaluation initiale des risques pour 1 000 substances chimiques produites en grandes quantités. Après avoir travaillé en étroite collaboration avec les pays Membres, afin d'assurer que la qualité des données et évaluations est suffisante pour permettre un accord entre pays de l'OCDE, l'ICCA a présenté en janvier 2001 une première série de rapports d'évaluation initiale des EDD, qui sera examinée par un groupe permanent d'experts techniques représentant les pays Membres, les pays non membres, l'industrie, les syndicats et les associations de défense de l'environnement (Réunion sur l'évaluation initiale d'EDD). La participation accrue de l'industrie devrait permettre d'améliorer considérablement les résultats et l'efficacité du Programme sur les substances chimiques produites en grandes quantités.

A l'issue de l'évaluation, le rapport sur les risques potentiels liés au produit chimique considéré et les recommandations concernant les nouveaux travaux à entreprendre sont adoptés par le Groupe de travail sur les produits chimiques, les pesticides et la

biotechnologie. Les évaluations convenues au plan international font partie de la contribution de l'OCDE à l'objectif fixé par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans le chapitre 19 de son programme *Action 21* à savoir, l'accroissement significatif du nombre d'évaluations internationales de produits chimiques présents sur le marché.

**200 substances chimiques ont été étudiées à ce jour dans le cadre de l'OCDE et 400 font actuellement l'objet d'un examen...**

Depuis le début de la coopération sur les substances chimiques produites en grandes quantités lancée par l'OCDE en 1990, environ 800 nouveaux essais ont été effectués sous l'égide d'un des 21 pays participant activement aux travaux. Environ 20% de ces essais ont figuré parmi les plus compliqués (et les plus chers) comme les essais de toxicité pour la reproduction. Environ 600 substances chimiques produites en grandes quantités ont été, ou sont, étudiées de façon systématique afin de déterminer leurs effets potentiels sur la santé humaine ou l'environnement. De nombreuses autres substances chimiques produites en grandes quantités seront prochainement étudiées. Tous les pays doivent s'assurer de la sécurité des produits chimiques existants. Grâce au partage des travaux sur la sécurité des substances chimiques produites en grandes quantités, cette véritable gageure internationale, qui n'aurait jamais pu être assumée en totalité par un seul pays, est aujourd'hui devenue une entreprise gérable.

#### *Un effort partagé*

Le Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grandes quantités repose sur le principe du partage des travaux sur les produits chimiques existants entre les pays, d'une part, et entre les gouvernements et l'industrie chimique, d'autre part. La coopération au sein de l'OCDE pour l'établissement d'évaluations convenues au plan international des risques présentés par de nombreuses substances produites en grandes quantités a de multiples avantages. Elle peut aider les pays à satisfaire aux engagements souscrits en 1992 au Sommet « Planète Terre » de Rio concernant l'accroissement significatif du nombre d'évaluations internationales à l'échelle mondiale. Elle permet à l'industrie d'économiser ses ressources en évitant les essais redondants dans la mesure où toutes les données nouvelles répondent aux critères du Système de l'OCDE d'Acceptation mutuelle des données et sont donc acceptables dans tous les pays. Enfin, grâce au partage des essais et de l'évaluation des nombreux produits chimiques présents sur le marché, chacun des 30 pays membres ne doit effectuer qu'une partie des travaux et peut utiliser les résultats des études menées dans les 29 autres pays aux fins de la prise de décisions nationales/régionales.

**... au bénéfice des pays Membres, de l'industrie et des pays non membres.**

L'intérêt de cette initiative pour l'industrie est également évident. Étant donné qu'une seule des entreprises produisant une substance chimique donnée se charge d'effectuer la série d'essais convenus, le coût des essais pour l'ensemble de l'industrie se trouve considérablement réduit. La suppression des doubles emplois inutiles permet en outre de restreindre le nombre d'animals de laboratoires, ce qui ne peut qu'améliorer l'image de l'industrie. De plus, en participant directement et indirectement aux examens, l'industrie peut contribuer à la planification d'études systématiques réalistes.

Ce dispositif bénéficie enfin aux pays non membres car il permet d'obtenir des données de plus en plus transparentes sur la sécurité des substances chimiques et des rapports d'évaluation de plus en plus nombreux à l'échelle mondiale. Il a également des conséquences macro-économiques plus larges. L'harmonisation internationale que suppose le travail conjoint pourrait à terme réduire les barrières commerciales et partant, promouvoir les échanges et l'efficacité économique.

## LA SECURITE EN BIOTECHNOLOGIE

*L'OCDE étudie depuis de longues années les questions suscitées par les biotechnologies.*

*La préparation de deux rapports sur la biotechnologie et d'autres aspects de la sécurité des aliments pour le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G8 tenu en juillet 2000 a été l'un des temps forts de ces travaux.*

*Douze documents de consensus ont par ailleurs été publiés, et dix-huit autres sont en préparation.*

La biosécurité n'est pas un problème nouveau pour l'OCDE. Dans un rapport publié en 1982 sous le titre "Biotechnologie : tendances et perspectives internationales", l'Organisation attirait déjà l'attention sur les questions posées par la sécurité des produits issus des biotechnologies modernes. Depuis, les pays Membres ont travaillé à la mise au point de principes pour l'établissement d'une réglementation propre à assurer la sécurité des produits issus des biotechnologies modernes, ainsi que d'"instruments techniques" destinés à faciliter l'évaluation de leur sécurité selon une démarche scientifique. Compte tenu de l'inquiétude croissante du public concernant l'innocuité des OGM, ce travail apparaît plus important que jamais.

Dans le cadre de l'engagement plus général de l'OCDE sur ce thème, le Programme sur l'environnement a lancé des travaux sous les auspices de deux groupes : le Sous-groupe sur l'harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie, qui s'occupe des questions de sécurité pour l'environnement ; et le Groupe d'étude sur la sécurité des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale, qui travaille sur l'évaluation de la sécurité des denrées alimentaires. Au cours de l'année 2000, ces deux groupes se sont notamment consacrés à la préparation de deux rapports sur "la biotechnologie et d'autres aspects de la sécurité des aliments" dans le cadre de la contribution de l'OCDE au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G8 qui s'est tenu à Okinawa en juillet. Ces documents font le point des connaissances dans le domaine de l'évaluation de la sécurité environnementale et alimentaire, et recensent plusieurs thèmes d'étude pour de futurs travaux.

Les documents de consensus établis par l'OCDE en vue d'apporter des informations scientifiques mutuellement admises par les pays Membres sont les principaux instruments techniques touchant la sécurité biologique de l'environnement. Ces documents sont utiles car ils contiennent des informations approuvées par tous les pays de l'OCDE, qui servent à évaluer la sécurité des produits impliquant des organismes transgéniques. Tous les documents de consensus sont élaborés dans un premier temps selon une procédure fondée sur un pays pilote. Leur publication intervient après que tous les pays Membres de l'OCDE ont formulé des commentaires et se sont accordés sur le texte final. A ce jour, douze documents de consensus sont parus, et dix-huit autres sont en cours de préparation. En 2001, il est prévu de publier cinq nouveaux documents.

### *Documents de consensus de l'OCDE*

Les documents de consensus de l'OCDE apportent des informations sur trois aspects de la sécurité de l'environnement :

- La biologie des principales espèces de plantes cultivées (notamment, riz, blé et maïs), des précisions étant données sur leurs centres d'origine et de diversité, les usages de ces espèces en agriculture, horticulture ou foresterie, sur les possibilités d'hybridation naturelle de ces espèces avec des espèces sauvages apparentées, ainsi que sur l'écologie de chaque espèce.
- Les gènes particuliers et les produits de ces gènes utilisés pour conférer certaines caractéristiques agronomiques aux plantes dans lesquelles ils sont introduits, par exemple une tolérance à un herbicide.
- Les micro-organismes qui jouent un rôle important en biotechnologie.

Les documents de consensus consacrés aux principales espèces cultivées comportent un volet très utile sur leurs centres d'origine et de diversité, qui entre en ligne de compte dans les évaluations de leur sécurité. Pour nombre de plantes telles que le soja et la pomme de terre, ces centres se trouvent dans des pays qui ne sont pas membres de l'OCDE, et les informations les concernant sont fournies par des experts de ces pays grâce à une coopération avec l'ONUDI et le PNUE.

***Le système d'information BioTrack Online fournit des informations sur les biotechnologies via Internet ...***

Le deuxième instrument technique important est le Système d'information de l'OCDE BioTrack Online, qui fournit des informations sur Internet. BioTrack Online a été mis au point en coopération avec le BINAS (Réseau d'information et service consultatif international en matière de sécurité biotechnologique) de l'ONUDI dans le cadre d'un projet appelé BIOBIN. Schématiquement, BioTrack et le BINAS apportent des informations complémentaires dans un format similaire, mais l'OCDE privilégie les informations concernant ses pays Membres, tandis que le BINAS s'occupe des informations relatives aux pays membres de l'ONUDI qui n'appartiennent pas à la zone de l'OCDE. BIOBIN est un système mondial très précieux, en particulier pour les responsables de la réglementation et les développeurs de produits biotechnologiques, parce qu'il diffuse des informations utiles lors de la phase préliminaire des évaluations de sécurité.

***... et constitue à ce titre un système mondial utile, notamment pour les responsables de la réglementation et les développeurs de produits biotechnologiques qui souhaitent en évaluer la sécurité.***

#### *BioTrack Online*

BioTrack Online permet de diffuser, via Internet, tout un éventail d'informations sur la sécurité en biotechnologie dans les pays Membres de l'OCDE, et notamment :

- Le texte intégral des documents de consensus publiés.
- Des informations sur l'évolution de la réglementation dans les pays Membres, qui comprennent, pour tous les pays, des précisions sur les lois, règlements et directives, ainsi que sur les ministères/organismes compétents et les personnes à contacter.
- Une base de données sur les essais en champ d'organismes génétiquement modifiés qui ont été autorisés dans les pays Membres.
- Une base de données sur les produits transgéniques obtenus par des procédés biotechnologiques modernes qui bénéficient d'une autorisation de commercialisation dans les pays Membres.

La récente réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena (CIPC) a souligné l'intérêt de BIOBIN. Pendant la phase pilote de mise en place du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, que prévoit le protocole, il est recommandé d'utiliser les systèmes d'information existants, notamment les bases de données communes à l'OCDE et à l'ONUDI.

Les activités relatives à la sécurité des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale sont aussi axés sur les instruments techniques favorisant le renforcement de l'harmonisation internationale de l'évaluation de la sécurité du point de vue de la santé publique et de l'alimentation animale. Les travaux en cours sont principalement consacrés à l'établissement de documents de consensus avec, pour objectif, l'apport d'informations sur des paramètres déterminants de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour les principales espèces de plantes cultivées telles que le soja et le colza. Ces documents complètent les informations données dans les documents de consensus sur la sécurité sanitaire de l'environnement. Il est prévu de publier en 2001 quatre documents sur le thème de la sécurité des aliments.

***En 2001, l'OCDE tiendra une conférence internationale sur les incidences des OGM sur l'environnement.***

L'année 2001 sera marquée par une manifestation majeure, à savoir une Conférence internationale sur les incidences des OGM sur l'environnement. Celle-ci a tout d'abord été proposée par le Comité des politiques d'environnement en avril 2000, puis approuvée par le Conseil de l'OCDE à sa réunion au niveau ministériel de juin 2000, qui a invité "l'OCDE à envisager l'organisation en 2001 d'une conférence sur les effets environnementaux des organismes génétiquement modifiés."

## COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'ESSAI ET L'ÉVALUATION DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

***Les concentrations de perturbateurs endocriniens présents dans l'environnement peuvent avoir des effets sur la fertilité chez l'être humain et chez les espèces sauvages.***

***Ce problème reconnu au plan international peut être traité en évitant les essais redondants et en réduisant au strict nécessaire le nombre d'animaux de laboratoire ...***

***...grâce à l'élaboration et la validation de méthodes d'essai et d'évaluation acceptables au plan mondial.***

Les concentrations ambiantes de produits chimiques communément appelés "perturbateurs endocriniens" pourraient avoir des effets néfastes sur l'homme et les espèces sauvages en raison de leur interaction avec le système endocrinien, et constituent à ce titre un sujet d'inquiétude. L'examen préliminaire des études et rapports existants n'a fait apparaître que peu d'éléments attestant d'une perturbation endocrinienne chez l'humain (le sujet mâle, principalement) entraînant des troubles de la fertilité, mais des effets sur la fertilité empêchant la reproduction de certains animaux ont été avérés dans plusieurs cas en présence de niveaux d'exposition locale parfois élevés.

Face à ce problème, les pays Membres de l'OCDE ont lancé en 1997, avec le concours d'associations industrielles internationales, une activité à caractère hautement prioritaire visant à :

- Mettre en commun l'information sur les activités d'essai et d'évaluation menées dans les pays Membres, en particulier au niveau réglementaire, et coordonner ces activités entre les pays.
- Réviser les lignes directrices existantes et élaborer de nouvelles lignes directrices pour les essais de substances susceptibles d'induire une perturbation endocrinienne.
- Harmoniser les méthodes de caractérisation des dangers et des risques au plan international.

L'objectif des travaux de l'OCDE est de fournir un ensemble de lignes directrices pour les essais et de stratégies d'évaluation reconnues et harmonisées au plan international de façon à éviter les doubles emplois et à utiliser plus rationnellement les ressources, y compris les animaux de laboratoires. Les travaux portent sur la mise au point scientifique et la validation détaillée de ces nouvelles méthodes d'essai en vue de les appliquer pour une évaluation systématique, étape par étape, aux dizaines de milliers de produits chimiques utilisés à l'heure actuelle.

En 1998, les pays Membres ont adopté d'un commun accord un schéma logique pour une stratégie d'essai comprenant trois niveaux :

- *Évaluation initiale* : sélection des (groupes de) produits chimiques susceptibles de poser un problème parmi les produits chimiques existants en s'appuyant sur les informations disponibles.
- *Dépistage* : analyse rapide, simple et d'un bon rapport coût-efficacité de séries relativement importantes de produits chimiques sélectionnés afin de dépister les substances prioritaires et celles qui nécessitent des essais plus poussés.
- *Essais* : caractérisation des capacités de perturbation endocrinienne des substances chimiques considérées comme prioritaires.

Depuis le début des travaux, une série de nouveaux essais a été mise au point et les essais existants ont été révisés compte tenu de la stratégie d'essai adoptée. Ces essais sont : (i) un essai de dépistage pour identifier les perturbateurs de l'activité oestrogénique (hormones féminines) chez les mammifères ; (ii) un essai de dépistage pour identifier les perturbateurs de l'activité androgénique (hormones mâles) chez les

mammifères ; (iii) un essai de dépistage chez les poissons pour la détection des perturbateurs de l'activité oestrogénique et androgénique ; (iv) un essai de reproduction sur les oiseaux ; (v) un essai de toxicité systémique à doses répétées sur les rongeurs ; et (vi) un essai définitif de reproduction sur deux générations chez les rongeurs. D'autres essais devraient être mis au point ultérieurement. La procédure de validation de ces essais destinée à vérifier leur sensibilité et leur fiabilité est en cours. Plus de 30 laboratoires d'essai ont déjà effectué plusieurs études comparatives sur diverses substances chimiques connues pour leurs effets perturbateurs sur le système endocrinien, en Amérique du Nord, en Europe, au Japon et en Corée. D'autres travaux de validation sont actuellement menés en coopération.

*La validation : un processus nécessaire pour l'acceptation réglementaire*

La validation des essais désigne le processus scientifique qui permet d'établir la fiabilité et la pertinence d'une procédure pour un usage donné. Dans ce contexte, la fiabilité d'un essai est définie comme la reproductibilité des résultats à l'intérieur et entre les laboratoires d'essai. Pour déterminer la pertinence d'un essai, il faut pouvoir prouver qu'il permet d'obtenir des mesures ou des prévisions correctes de la toxicité ou d'autres effets mesurés au regard d'un essai standard reconnu ou d'un effet bien défini sur la santé humaine ou l'environnement. En 1996, les pays Membres de l'OCDE ont adopté d'un commun accord une série de principes et critères concernant la validité des essais et leur acceptation réglementaire.

***Il importe de mettre au point, à l'aide des outils disponibles, une stratégie coordonnée pour l'évaluation des perturbateurs endocriniens, ...***

A la faveur du cadre mis en place, les travaux de coopération menés actuellement pour valider les méthodes d'essai retenues commencent à porter leurs fruits et les outils d'essai et d'évaluation des substances susceptibles d'induire une perturbation endocrinienne commencent à prendre forme. La prochaine étape consistera à utiliser ces outils, c'est à dire à élaborer une stratégie internationale coordonnée pour l'évaluation des produits chimiques et la mise au point d'instruments d'action réglementaires appropriés. Une telle stratégie exigera que les pays déterminent d'un commun accord :

- Quels produits chimiques doivent être testés et évalués en priorité.
- Quels pays Membres piloteront les différentes tâches ou l'étude des divers produits chimiques retenus.
- Comment mettre en commun les résultats des efforts de chaque pays pour tirer le meilleur parti des ressources disponibles.

***...qui facilitera la prise de décisions réglementaires.***

Les travaux d'élaboration et de mise en œuvre d'une telle stratégie globale ont commencé récemment et devraient s'achever en 2002. Les États-Unis, le Japon et la Commission européenne jouent un rôle moteur dans les débats au sein de l'OCDE. Les questions examinées actuellement sont la sélection des substances chimiques qui pourraient justifier une étude des effets perturbateurs sur le système endocrinien, comment organiser les évaluations coordonnées au plan international et quel type de suivi réglementaire pourrait justifier les résultats des évaluations. D'autres questions pratiques figurent également à l'ordre du jour, notamment la recherche d'un accord sur le niveau de détail et la présentation des rapports d'évaluation internationaux, la répartition entre les pays Membres des substances chimiques à évaluer et la répartition des responsabilités pour la réalisation des évaluations.

## INVENTAIRES D'ÉMISSIONS ET DE TRANSFERTS DE MATIÈRES POLLUANTES (IETMP)

***Le droit d'accès à l'information du public occupe désormais une place de premier plan dans l'élaboration de la politique environnementale.***

Au cours des dix dernières années, le droit d'accès à l'information du public a pris une importance croissante et occupe aujourd'hui une place de premier plan dans l'élaboration des politiques et l'action gouvernementale en faveur de l'environnement. Comme le soulignent le Programme Action 21 de la CNUED, le Principe 10 de la Déclaration de Rio, la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'information environnementale et la Convention d'Aarhus, le public doit avoir accès aux informations sur l'environnement. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la participation du public aux prises de décisions environnementales apparaît comme une composante importante du développement durable. Les Inventaires d'émissions et de transferts de matières polluantes (IETMP) constituent l'un des principaux outils utilisés par les gouvernements pour communiquer au public les données sur les rejets potentiellement toxiques dans l'air, l'eau et le sol, et sur le transfert de déchets vers des sites de traitement. Ces inventaires regroupent en un même lieu les informations concernant la nature des polluants émis, leur quantité et l'origine des émissions.

***Un IETMP constitue un outil utile pour suivre les rejets et transferts de polluants des installations et pour communiquer ces données au public.***

### *Définition des IETMP*

Un IETMP est une base de données environnementales ou un inventaire dans lesquels sont répertoriés les émissions de matières polluantes potentiellement dangereuses dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que des déchets transportés vers des sites de traitement ou des décharges. Les installations qui rejettent ou transfèrent une ou plusieurs des substances chimiques figurant dans l'IETMP, doivent périodiquement (en général une fois par an) établir une notification sur le volume de chaque substance émise ou transférée et sur les milieux de l'environnement touchés. Ces données sont alors mises à la disposition du public. Un IETMP offre un moyen de suivre la production et le rejet des polluants dans le temps.

***Bien qu'ils n'imposent pas d'objectifs d'amélioration de la qualité de l'environnement, les IETMP pourraient avoir des retombées plus importantes que bien des programmes de réglementation.***

Ces informations permettent également aux gouvernements d'étayer leurs décisions concernant l'environnement et de mieux suivre les évolutions et les progrès accomplis. A mesure qu'ils se fixent des objectifs à long terme en matière de prévention de la pollution, de gestion des produits chimiques et de développement durable, les gouvernements doivent disposer de données concernant la nature des polluants émis ou transférés dans l'environnement, qui leur permettront d'évaluer de façon objective dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints.

Les IETMP offrent également un outil puissant pour inciter l'industrie à réduire les rejets et transferts de polluants. Dans les pays dotés d'un IETMP, les données collectées ont incité les entreprises à moins gaspiller, ce qui leur a permis de réduire leurs coûts, d'où un gain d'efficacité et une réduction des dommages causés à l'environnement. Le fait de mettre ces informations à la disposition du public encourage fortement les entreprises à prendre des mesures pour prévenir la pollution. Bien qu'ils n'imposent pas d'objectifs d'amélioration de la qualité de l'environnement, les IETMP ont peut-être été plus efficaces que bien des programmes de réglementation pour réduire les rejets et transferts de polluants.

**L'OCDE a lancé ses travaux sur les IETMP en 1993 dans le prolongement de la CNUED :...**

C'est en 1993 que l'OCDE a commencé à travailler sur les IETMP pour faire suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. En coopération avec les organisations des Nations Unies et les représentants des gouvernements, de l'industrie et des groupes de défense de l'environnement des pays de l'OCDE, l'OCDE a préparé un Manuel à l'intention des pouvoirs publics pour la mise en place d'IETMP, qui a été publié en 1996. La même année, le Conseil de l'OCDE a adopté une Recommandation sur la mise en œuvre des inventaires d'émissions et de transferts de matières polluantes.

**...un Manuel à l'intention des pouvoirs publics a été élaboré en 1996 après quoi une Recommandation du Conseil a été adoptée.**

La Recommandation du Conseil et le Manuel à l'intention des pouvoirs publics ont accéléré la mise en place d'IETMP dans les pays de l'OCDE et dans d'autres pays en leur offrant un schéma directeur pour la conception de systèmes efficaces et performants. Depuis 1996, le nombre de pays Membres dotés de systèmes opérationnels d'IETMP a plus que doublé : onze pays Membres gèrent actuellement un IETMP, et huit autres sont en train de se doter de tels systèmes. Conformément à la Recommandation du Conseil, un rapport sur les progrès accomplis par les pays Membres dans la mise en œuvre des IETMP a été achevé en 2000.

#### État actuel des Programmes d'IETMP dans les pays de l'OCDE

<i>Systèmes d'IETMP opérationnels</i>	<i>Systèmes d'IETMP en cours d'élaboration</i>
Australie	Belgique
Canada	Danemark
Corée	Finlande
États-Unis	Hongrie
Irlande	Italie
Japon	République tchèque
Mexico	Suède
Norvège	Suisse
Pays-Bas	
République slovaque	
Royaume-Uni	

**Une Conférence sur les IETMP s'est tenue à Tokyo en 1998 au cours de laquelle l'OCDE a été invitée à continuer de**

L'OCDE a également travaillé avec des pays non membres en organisant une série de séminaires sur l'établissement d'IETMP. Une grande Conférence accueillie par l'Agence japonaise de l'environnement a été ainsi organisée à Tokyo en septembre 1998 pour évaluer les activités internationales menées dans le domaine des IETMP au et définir les orientations futures.

**mettre au point des outils pour aider les gouvernements à se préparer aux futurs besoins.**

L'OCDE a publié, ou finit de préparer, plusieurs nouveaux documents basés sur les recommandations de la Conférence de Tokyo, notamment :

- Un guide récapitulatif ce qui a été fait dans les pays Membres pour présenter et diffuser les données des IETMP (publié en 2000).
- Un guide sur les utilisations actuelles et nouvelles des données des IETMP (à paraître en 2001).
- Une série de documents d'orientation pour l'identification, la sélection et l'adaptation des techniques d'estimation des rejets (à paraître également en 2001).

***L'OCDE s'occupe de coordonner les activités d'IETMP dans le monde entier...***

Conscientes de l'importance des informations que peuvent fournir les IETMP, de nombreuses organisations internationales ont pris une part active à ces travaux. L'OCDE continue de jouer un rôle moteur pour faciliter l'échange international de données d'expérience sur la conception et la mise en œuvre des IETMP au plan mondial, en étroite coordination avec de nombreux autres organismes internationaux, notamment dans le cadre de la Convention d'Aarhus.

***...et ses futurs travaux viseront à déterminer comment s'affranchir des obstacles et contribuer à réduire les coûts d'établissement et de mise au point des IETMP.***

L'un des principaux axes des travaux futurs sur les IETMP consistera à fournir aux pays Membres des orientations et des outils complémentaires pour les aider à s'affranchir des obstacles rencontrés lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un IETMP et à réduire les coûts qui s'y attachent. Le programme continuera en outre d'aider les gouvernements à faire face aux nouveaux besoins, demandes et défis, notamment aux émissions issues de produits et de sources diffuses, à l'intégration d'autres systèmes d'inventaire nationaux dans un IETMP et aux besoins de comparaisons des données des IETMP entre pays.



## ANNEXE

SG/COM/NEWS(98)39

### MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT DES PAYS DE L'OCDE OBJECTIFS COMMUNS POUR L'ACTION ADOPTES A LA REUNION DE EPOC AU NIVEAU MINISTERIEL LES 2-3 AVRIL 1998

#### *Mettre en oeuvre le développement durable...*

1. A la réunion qu'ils ont tenue à Paris le 2 et 3 avril 1998, les Ministres<sup>1</sup> de l'environnement des pays de l'OCDE ont réaffirmé le rôle pilote et les responsabilités particulières des pays de l'OCDE dans la poursuite d'un développement durable à l'échelon mondial, conformément au programme Action 21, tel qu'il a été précisé à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 1997. Les Ministres ont pris acte du fait que l'OCDE possède des compétences irremplaçables pour contribuer à ces objectifs en élaborant des instruments d'analyse et des stratégies, en encourageant l'intégration des politiques économiques, sociales et environnementales, et en évaluant de façon objective les progrès réalisés grâce à des examens critiques des performances en matière d'environnement, de même que par sa politique d'ouverture. Ils se sont félicités de l'engagement du Secrétaire général de faire du développement durable une priorité stratégique fondamentale de l'OCDE, et de ses propositions en réponse au Rapport de novembre 1997 du Groupe consultatif de haut niveau sur l'environnement. Ils ont souligné l'importance cruciale de politiques d'environnement énergiques dans la mise en oeuvre du développement durable et ont exprimé l'espoir que d'autres ministres intégreront des considérations d'environnement dans leurs politiques, tout en s'engageant eux-mêmes à intégrer des considérations sociales et économiques dans les politiques de l'environnement. Les Ministres ont appelé leurs collègues à oeuvrer à une croissance économique durable qui valorise le capital humain et environnemental aussi bien qu'économique.

#### *...A l'époque de la mondialisation*

2. Les Ministres ont estimé que la mondialisation économique, lorsqu'elle est associée à des politiques environnementales et sociales rationnelles, pouvait donner un nouvel élan au développement durable. Le processus de mondialisation offre à tous les pays la possibilité de participer activement à l'économie mondiale et est donc susceptible de favoriser le bien-être humain et la viabilité de l'environnement. Faute d'une forte dimension environnementale dans les politiques nationales et la coopération internationale, les avantages de la mondialisation peuvent être sapés par les conséquences de la pollution pour la santé, des dommages irréversibles au système climatique mondial, la diminution de la diversité biologique, une détérioration et une perte accélérées de terres agricoles et de ressources halieutiques, et une surexploitation des autres ressources naturelles. Les Ministres ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'objectif global visant à rendre complémentaires les politiques environnementales et sociales ainsi que les politiques de l'investissement et des échanges afin de parvenir à un développement durable.

#### *Objectifs communs*

3. Les Ministres approuvent les objectifs suivants qui témoignent de leur volonté d'agir pour mettre en oeuvre le développement durable :

---

<sup>1</sup> Par "Ministres", on entend dans l'ensemble de ce document, les Ministres de l'Environnement des pays Membres de l'OCDE et le Commissaire européen à l'environnement.

- I. Promouvoir **des politiques nationales vigoureuses** et des structures réglementaires efficaces visant la protection du milieu naturel et de la santé humaine ;
- II. Promouvoir **une stratégie intégrée** qui encourage la cohérence entre les politiques économiques, environnementales et sociales, en s'attachant à :
  - a) favoriser des modes de consommation et de production écologiquement viables par le biais d'instruments réglementaires, économiques et sociaux, en particulier de l'éducation et de l'information, tout en prêtant une attention spéciale aux dimensions planétaires ;
  - b) favoriser d'autres démarches novatrices, telles que l'éco-efficience, visant à réaliser des améliorations substantielles de la productivité des ressources, d'un facteur 4 par exemple et, à terme, d'un facteur 10 ;
  - c) veiller à ce que les prix des ressources naturelles reflètent dans toute la mesure du possible les véritables coûts environnementaux et sociaux de la production, de la consommation et de la rareté de ces ressources, en particulier en réduisant graduellement les subventions et les allègements fiscaux dommageables pour l'environnement et en rendant, dans toute la mesure du possible, les régimes fiscaux plus écologiques, par l'intégration des préoccupations d'environnement dans leur conception ;
  - d) y associer les ministres responsables d'autres domaines clés, tels que les transports, l'énergie, l'industrie, le commerce, le tourisme, l'agriculture et la pêche ainsi que la gestion des ressources en eau douce, afin qu'ils intègrent la dimension environnementale dans leurs politiques sectorielles ;
  - e) ouvrir la voie en améliorant les performances environnementales des actions gouvernementales, des politiques d'achats publics et d'investissement, et des mécanismes de prise de décision.
- III. **Renforcer la coopération internationale** dans le respect des engagements internationaux et régionaux en matière d'environnement, en s'attachant à :
  - a) donner une priorité élevée à la ratification et à la mise en oeuvre des conventions mondiales et régionales sur l'environnement, à l'établissement des incitations qui en assurent le respect effectif, ainsi qu'à la recherche de synergies entre ces conventions ;
  - b) privilégier en particulier la ratification et la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, d'une manière :
    - qui minimise les coûts socio-économiques dans les pays aussi bien développés qu'en développement et favorise de nouveaux progrès dans la voie de la limitation des émissions globales, en adoptant à l'échelon national des mesures et des dispositions efficaces en ce sens et en améliorant la coopération avec les pays en développement et les pays en transition vers une économie de marché ;
    - qui reconnaisse que tous les pays de l'OCDE doivent, en fonction de leurs responsabilités différenciées, jouer leur rôle dans la lutte contre le changement climatique en mettant en oeuvre des stratégies nationales, comprenant des mesures telles que des objectifs clairs et des instruments réglementaires et économiques efficaces ;
  - c) réaffirmer leur volonté d'établir des systèmes de gestion efficaces des produits chimiques dangereux, notamment par la signature, la ratification et la mise en oeuvre rapide de la Convention sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause dans le cas de certaines substances chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international et par

l'élimination progressive de certains polluants organiques persistants (POP) grâce à une convention de portée mondiale sur ceux-ci, pour laquelle le PNUE a entamé des négociations ;

- d) faire participer activement les pays non-membres au dialogue, aux analyses partagées et à l'élaboration de stratégies concernant la mise en oeuvre du développement durable en s'inspirant, par exemple, de la démarche adoptée dans le Programme d'action écologique pour l'Europe centrale et orientale ;
- e) réaffirmer les engagements pris à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, et reconnaître la nécessité d'augmenter le volume global de l'aide au développement et appeler à une mobilisation des ressources financières privées et publiques, nationales et extérieures pour stimuler les investissements dans le domaine de l'environnement, la mise en place de capacités et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;
- f) encourager les efforts pour faire en sorte que les préoccupations environnementales soient efficacement intégrées au système multilatéral d'échanges, et reconnaître le recours à des mesures commerciales prises dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, lorsqu'elles sont nécessaires, comme un important instrument d'action ;
- g) encourager les efforts pour faire en sorte que les préoccupations environnementales soient intégrées de façon efficace au projet d'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI) d'une manière qui étaye le développement durable et afin de ne pas entraver l'aptitude à formuler et à mettre en oeuvre des politiques de l'environnement au plan national et international ;
- h) approfondir les efforts d'harmonisation entre les pays de l'OCDE, visant la mise en oeuvre des instruments de l'OCDE concernant l'acceptation mutuelle des données, la gestion des produits chimiques et des pesticides, la gestion des matériaux recyclables et l'élaboration de méthodes d'essai et d'évaluation des substances perturbant le système endocrinien ; et approfondir la coopération sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP), sur la mise au point de produits chimiques présentant une plus grande sécurité intrinsèque et sur l'évaluation des produits issus de la biotechnologie moderne ;
- i) mettre en particulier l'accent sur des questions intersectorielles clés et sur les orientations stratégiques pour des transports écologiquement viables définies à la Conférence de l'OCDE tenue à Vancouver et à la Conférence de la CEE-NU sur le transport et l'environnement tenue à Vienne en novembre 1997.

**IV. Renforcer la participation, la transparence, l'information et l'obligation de rendre des comptes** dans l'élaboration des politiques d'environnement par les pouvoirs publics à tous les niveaux, notamment en s'attachant à :

- a) appuyer ou faciliter la participation des principales parties prenantes dans la société civile à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi des politiques d'environnement, et en particulier engager un dialogue approfondi avec le monde des entreprises, les syndicats et les associations et ONG de défense de l'environnement concernant l'avenir de l'élaboration des politiques d'environnement dans une économie en voie de mondialisation ;
- b) veiller à ce que, dans le respect du droit national, et compte tenu de l'importance que revêt la protection du secret industriel, le public ait facilement accès aux données sur l'environnement et à ce que les citoyens et les organismes dont les intérêts sont en jeu aient la possibilité, par des procédures administratives ou judiciaires, d'attaquer les personnes privées ou les autorités publiques qui par leurs actes ou omissions contreviennent aux dispositions du droit national en matière d'environnement ;

- c) assurer une surveillance et l'adoption d'une comptabilité environnementale, conduisant à une notification quantitative et qualitative plus rigoureuse dans le domaine de l'environnement par les pouvoirs publics et par les entreprises privées, sur une base facultative, conditions essentielles à l'amélioration du débat démocratique sur les préoccupations en matière d'environnement ;
- d) prendre note de la Résolution attendue de la CEE-NU relative à l'adoption de la Convention sur l'accès à l'information environnementale et sur la participation du public au processus de décision dans le domaine de l'environnement et son accès à la justice, lors de la Conférence ministérielle qui doit se tenir à Aarhus, Danemark, en juin 1998 ;
- e) mettre en oeuvre les principes énoncés dans la *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'information environnementale*, que les Ministres ont entérinée.

### **Un rôle pour l'OCDE**

4. Les Ministres ont souligné qu'il importe de faire en sorte que la nouvelle façon dont l'OCDE conçoit le développement durable continue de comporter une forte composante environnementale. Dans la poursuite de leurs objectifs communs, et compte tenu des nouveaux défis et perspectives qui se présentent aux gouvernements et à la communauté internationale du fait de la mondialisation, les Ministres ont mis en exergue les domaines prioritaires suivants pour les activités de l'OCDE et, tout en reconnaissant les priorités et les contraintes budgétaires de l'Organisation, ils ont recommandé que ces domaines se reflètent dans le programme de travail global arrêté par le Conseil de l'OCDE :

- a) approfondir l'analyse des conséquences pour l'environnement de la mondialisation, en particulier des échanges et des investissements, en s'attachant à :
  - approfondir les travaux sur la prise en compte des préoccupations environnementales dans des secteurs économiques clés, comme l'agriculture, la pêche, le transport et l'énergie, ainsi que dans la politique des échanges, de l'investissement et de la fiscalité, au niveau du Secrétariat et dans tous les arrangements de coopération passés entre les comités de l'OCDE ;
  - poursuivre l'analyse des incidences potentielles du projet d'Accord Multilatéral sur l'Investissement sur la capacité de mettre en oeuvre des politiques d'environnement et des accords multilatéraux sur l'environnement, et inviter vivement l'OCDE à encourager un dialogue et à trouver des moyens concrets de favoriser une coopération plus étroite entre l'EPOC et le Groupe de négociation sur l'AMI ;
  - renforcer la composante environnementale des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
  - poursuivre les travaux au sein du Groupe sur les crédits et les garanties de crédit à l'exportation afin d'élaborer des méthodes permettant de tenir compte des facteurs environnementaux lors de l'octroi d'un soutien par des crédits publics à l'exportation ;
  - élargir de façon efficace les activités en coopération d'essai des substances chimiques produites en grandes quantités et d'évaluation de la sécurité de celles-ci, et encourager la gestion des risques décelés lors de ces évaluations, en accordant une priorité élevée aux méthodes permettant de détecter les effets perturbant le système endocrinien ;
- b) appuyer les efforts nationaux et internationaux pour mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto, notamment par l'intermédiaire du Groupe d'experts des pays figurant à l'annexe I et de l'Initiative technologie et climat, en examinant les conséquences économiques, sociales et environnementales

- des stratégies, politiques, mesures et mécanismes de flexibilité pour faire face au changement climatique ;
- c) poursuivre l'analyse des conséquences économiques et environnementales de la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique, de même que d'autres conventions multilatérales sur l'environnement, parmi lesquelles la Convention sur la lutte contre la désertification ;
  - d) élaborer des stratégies efficaces pour améliorer le rendement d'utilisation des ressources ;
  - e) perfectionner et adopter un ensemble complet d'indicateurs robustes qui permettront de mesurer les progrès réalisés dans la voie du développement durable, parallèlement aux indicateurs de développement durable élaborés par d'autres organisations internationales, et seront utilisés dans les examens par pays et les rapports sur les perspectives, notamment dans le second cycle d'examens des performances environnementales ;
  - f) continuer à étudier la faisabilité d'introduire des mesures réglementaires ou fiscales dans les secteurs de transport en forte croissance, comme l'aviation, en collaboration avec l'OACI et d'autres organismes compétents ;
  - g) élargir les travaux consacrés aux transports écologiquement viables, notamment à des lignes directrices pour la mise en oeuvre des principes en la matière, compte tenu en particulier des recommandations de la Déclaration de Vienne sur le transport et l'environnement.

#### ***Une stratégie pour l'horizon 2000 et au-delà***

5. Les Ministres ont invité l'OCDE à élaborer une nouvelle stratégie de l'environnement pour la prochaine décennie et sont convenus de l'examiner lors de leur réunion de 2001 afin de préparer le "Sommet Planète Terre+ 10" qui se tiendra en 2002. Cette stratégie devrait concourir à l'excellence de la contribution de l'OCDE à la mise en oeuvre du développement durable au cours du siècle prochain.

## COMMENT NOUS CONTACTER

### Visitez nos sites Web

Vous trouverez sur le site suivant des informations plus détaillées sur le Programme et les manifestations qui s'y rattachent, des documents à télécharger au format PDF et des liens utiles vers d'autres sites intéressants sur l'environnement et des questions connexes :

<http://www.oecd.org/env/>

### Envoyez-nous un message électronique

Nous serions heureux de connaître vos réactions et suggestions. Vous pouvez nous envoyer un message électronique à l'adresse suivante :

[env.contact@oecd.org](mailto:env.contact@oecd.org)

### Ecrivez-nous

Par courrier postal : Direction de l'environnement de l'OCDE  
2, rue André Pascal  
75775 Paris Cedex 16  
France

Par télécopie : +33 1 44 30 63 99

### Commandez nos publications

Par la librairie en ligne de l'OCDE :

<http://www.oecd.org/publications/> (paiement sécurisé par carte de crédit)

Par message électronique :

[sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)